

Parcours professionnels 4

- Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État 4.1
- Recrutement déconcentré interne dans la fonction publique de l'État 4.2
- Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale 4.3
- Recrutement interne des attachés 4.4
- Recrutement interne des administrateurs 4.5
- Mobilité des agents de la fonction publique 4.6
 - Mobilité catégorielle 4.7
 - Positions statutaires 4.8

Présentation

A – Voies d'accès internes dans la fonction publique de l'État

- **Les concours internes** sont ouverts aux fonctionnaires et aux agents publics en activité ayant accompli une certaine durée de service dans les conditions prévues par les statuts particuliers.
- **Les examens professionnels** permettent aux fonctionnaires, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.
- **Les plans de titularisation** ont été ouverts en dérogation au statut général des fonctionnaires et de manière temporaire, par une loi, aux agents contractuels remplissant certaines conditions de diplôme ou d'ancienneté. La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi Sapin », relative à la résorption de l'emploi précaire prévoyait trois modalités : des recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en échelle 2 de rémunération, l'ouverture de concours réservés et d'examens professionnels pendant une durée maximum de cinq ans. L'actuel plan de titularisation est couvert par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 dite « loi Sauvadet ».

Pour chacune des administrations ont été recensés les concours du ministère et ceux des établissements publics sous sa tutelle :

- Agriculture, Agroalimentaire et Forêt : Office national des forêts (ONF), Office interprofessionnel des céréales (Onic) ;
- Défense : Anciens combattants, Institut national des invalides (INI), Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Onac) ;
- Intérieur : Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) ;
- Ministères économiques et financiers : Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- Ministères des Affaires sociales : Instituts nationaux des jeunes sourds (INJS), Instituts nationaux des jeunes aveugles (INJA) ;
- Écologie, Développement durable, Transports et Logement : Institut géographique national (IGN), Météo-France ;
- Ministères de l'enseignement : CNRS.

Les établissements publics scientifiques et techniques sous double tutelle sont rattachés aux ministères d'administrations :

- Agriculture, Agroalimentaire et Forêt : Institut national de la recherche agronomique (Inra) et l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) ;
- Ministères économiques et financiers : Économie, Industrie et Numérique, Finances et Comptes publics : Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) ;
- Affaires étrangères et Développement international : Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
- Affaires sociales : Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) ;
- Travail, Emploi et Dialogue social : Institut national d'études démographiques (Ined) ;
- Écologie, Développement durable, Transports et Logement : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (Ifsttar).

B – Voies d'accès à la fonction publique territoriale

Le statut général des fonctionnaires territoriaux est régi par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (dite loi Le Pors) et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. En matière de concours, la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale confie aux centres de gestion l'organisation de la quasi-totalité des concours territoriaux et au CNFPT celle des concours des administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèque et des ingénieurs en chef (concours de catégorie A+). La Ville de Paris organise ses propres concours.

L'enquête annuelle Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État est étendue depuis 2011 à la fonction publique territoriale. Les informations sont transmises par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) pour les concours de catégorie A+ dont il est l'organisateur depuis 2010 (administrateurs, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques et ingénieurs en chef) et par la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) pour tous les autres concours (données centralisées par l'Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion). Les fiches thématiques qui suivent présentent

4 Présentation

également les résultats pour 2017 des concours de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), qui organisent leurs propres concours.

C – Voies d'accès à la fonction publique hospitalière

Les données sur les concours internes de l'encadrement dans la fonction publique hospitalière sont transmises par le Centre national de gestion.

Le concours interne d'attaché d'administration hospitalière, organisé au niveau national par le Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière, est ouvert par arrêté du ministre chargé de la santé aux fonctionnaires et aux agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, aux militaires et magistrats ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale et aux candidats mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de trois ans au moins de service public effectif. Les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique ne sont pas prises en compte pour la détermination de cette durée.

Les concours internes de directeur d'hôpital public et de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social* sont ouverts aux fonctionnaires et agents de l'État, aux militaires et magistrats, aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à caractère administratif, aux fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, aux candidats répondant aux conditions fixées au deuxième alinéa du 2° de l'article 29 de la même loi qui, à la date de clôture des inscriptions, sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, à la date de clôture des inscriptions, de quatre ans au moins de service public. Pour la détermination de cette durée, ne sont pas prises en considération les périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique.

Disponibilité des données

L'ensemble des figures présentées dans les fiches thématiques sont reproduites au format Excel sur le site Internet : <http://www.fonction-publique.gouv.fr>, rubrique Études&Statistiques/Rapport annuel, ainsi que, pour les figures marquées du signe , dans la rubrique Séries longues, pour disposer de résultats avec la plus grande profondeur historique possible.

* Le corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux résulte de la fusion, à partir de 2008, du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux avec celui des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux.

4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

 **Figure 4.1-1 : Concours internes dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés**

	2006	2007	2016	2017	2017/2016 (%)	2017/2007 (en % par an)	
Postes offerts	14 714	13 104	12 970	11 279	-13,0	-13,9	
Admis	Total	13 051	12 744	11 585	10 348	-10,7	-18,8
	dont femmes	7 732	7 432	6 545	6 108	-6,7	-17,8
	Part des femmes (en %)	59,2	58,3	56,5	59,0	-	-
Recrutés	Total	13 317	13 354	11 501	10 296	-10,5	-22,9
	dont femmes	7 935	7 874	6 481	6 076	-6,2	-22,8
	Part des femmes (en %)	59,6	59,0	56,4	59,0	-	-

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Dessi.

Note : Les concours internes exceptionnels n'ont pas été pris en compte dans ces tableaux. En 2017, ces concours ont recrutés 208 candidats pour 211 postes offerts.

 **Figure 4.1-2 : Examens professionnels dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés en 2017**

	2006	2007	2016	2017	2017/2016 (%)	2017/2007 (en % par an)	
Postes offerts	3 251	4 595	7 570	9 560	26,3	108,1	
Admis	Total	2 831	4 165	6 793	8 856	30,4	112,6
	dont femmes	1 630	2 356	3 487	4 023	15,4	70,8
	Part des femmes (en %)	57,6	56,6	51,3	45,4	-	-
Recrutés	Total	2 844	4 181	6 822	8 833	29,5	111,3
	dont femmes	1 635	2 378	3 491	3 997	14,5	68,1
	Part des femmes (en %)	57,5	56,9	51,2	45,3	-	-

Source : GRECO Report (Gestion des recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Dessi.

Figure 4.1-3 : Titularisation avec et sans concours dans le cadre de la loi de résorption de l'emploi précaire n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (dite loi Sapin) dans la fonction publique de l'État : nombre de candidats admis sur liste principale et effectivement recrutés de 2001 à 2006

Année	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
2001	2 990	5 603	5 373	3,1
2002	12 302	12 404	12 652	1,8
2003	6 974	7 081	7 538	2,3
2004	5 392	4 781	4 996	3,2
2005	2 476	2 458	2 469	3,0
2006	56	121	120	4,6
Bilan 2001 à 2006	30 190	32 448	33 148	

Source : GRECO Report (Gestion des recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Dessi.

Définition : Titularisation : plan de résorption de l'emploi précaire loi 2001-2 du 3 janvier 2001, mis en œuvre pour une durée déterminée, à partir de janvier 2001 et qui a pris fin en janvier 2006.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

4 4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

 **Figure 4.1-3 bis : Titularisation dans le cadre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique⁽¹⁾**

Année	Postes offerts	Admis	Recrutés	Sélectivité
2013 (résultats partiels)	6 143	5 333	5 284	2,3
2013 (résultats estimés)	7 934	7 124	7 075	-
2014 (résultats partiels)	7 931	4 470	4 626	2,2
2014 (résultats estimés)	9 497	6 036	6 192	-
2015 (résultats partiels)	5 712	2 615	2 604	1,8
2015 (résultats estimés)	6 012	2 704	2 693	-
2016 (résultats partiels)	3 094	1 178	1 164	2,3
2016 (résultats estimés)	3 413	1 178	1 483	-
2017	5 539	2 000	2 352	2,0

Source : GRECO Report (Gestion des recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Dessi.

(1) Certains ministères n'ont pas pu fournir tous les résultats de concours en 2013 (ministère de l'Éducation nationale et ministères économiques et financiers), en 2014 (ministères de l'Éducation nationale et Écologie) et en 2015 et 2016 (le ministère de l'Éducation nationale). Les résultats globaux estimés prennent en compte le nombre de postes offerts aux concours pour lesquels les résultats n'ont pas été obtenus, en faisant l'hypothèse qu'ils ont été pourvus en nombre équivalent. En 2017, les résultats n'ont pas été estimés.

Note : Les examens professionnels de titularisation ne sont pas pris en compte dans ce tableau. En 2017, ces examens ont recruté 87 candidats pour 207 postes offerts.

4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-4 : Recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi dite Sauvadet) dans la fonction publique de l'État en 2017⁽¹⁾

	Postes	Présents			Admissibles			Admis			Recrutés			Sélectivité	Part des recrutements (en %)
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
Concours internes	A	21523	33219	54742	5671	9288	14959	1977	3315	5292	1936	3232	5168		
	B	4241	9119	17980	3735	5216	8951	1872	1929	3801	1869	1932	3801		
	C	1397	1847	7762	741	2656	3397	391	864	1255	415	912	1327		
Total concours internes	11279	32489	58961	10147	17160	27307	4240	6108	10348	4220	6076	10296	8,8	47,9	
Examens professionnels changement de corps	A	1373	4780	6059	10639	1024	1238	2262	403	508	911	408	506	914	
	B	692	778	2525	3303	252	776	1028	118	393	511	121	382	503	
	C	15	7	8	15	7	6	13	7	7	14	7	7	14	
Total	2080	5565	8592	14157	1283	2020	3303	528	908	1436	536	895	1431	9,9	6,7
Examens professionnels c hangement de grade	A	726	1440	1805	3245	779	1210	1989	299	418	717	299	417	716	
	B	6624	13224	14807	28031	7524	8768	16292	3973	2637	6610	3968	2625	6593	
	C	130	27	70	97	27	69	96	33	60	93	33	60	93	
Total	7480	14691	16682	31373	8330	10047	18377	4305	3115	7420	4300	3102	7402	4,2	34,5
Total examens professionnels	9560	20256	25274	45530	9613	12067	21680	4833	4023	8856	4836	3997	8833	5,1	41,1
Concours réservés ⁽²⁾	A	3984	1287	1969	3256	1013	1545	2558	619	912	1531	615	912	1527	
	B	719	92	342	434	69	264	333	67	215	282	65	212	277	
	C	836	98	245	343	56	122	178	36	151	187	36	151	548	
Total concours réservés⁽²⁾	5539	1477	2556	4033	1138	1931	3069	722	1278	2000	716	1275	2352	2,0	10,9
Total concours internes, examens professionnels et concours réservés	26378	54222	86791	141013	20898	31158	52056	9795	11409	21204	9772	11348	21481	6,7	100,0

Source : GRECO Report (Gestion des recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAPP – Dessi.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

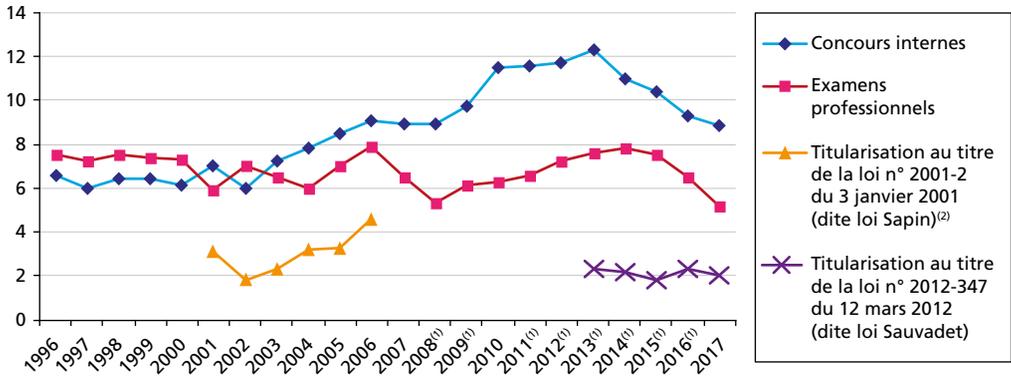
(1) En 2017, les résultats n'ont pas été estimés.

(2) Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (dite loi Sauvadet).

Note : Les concours internes exceptionnels et les examens professionnels de titularisation ne sont pas pris en compte dans ces tableaux.

4 4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-5 : Sélectivité des concours internes, examens professionnels et titularisations dans la fonction publique de l'État depuis 1996



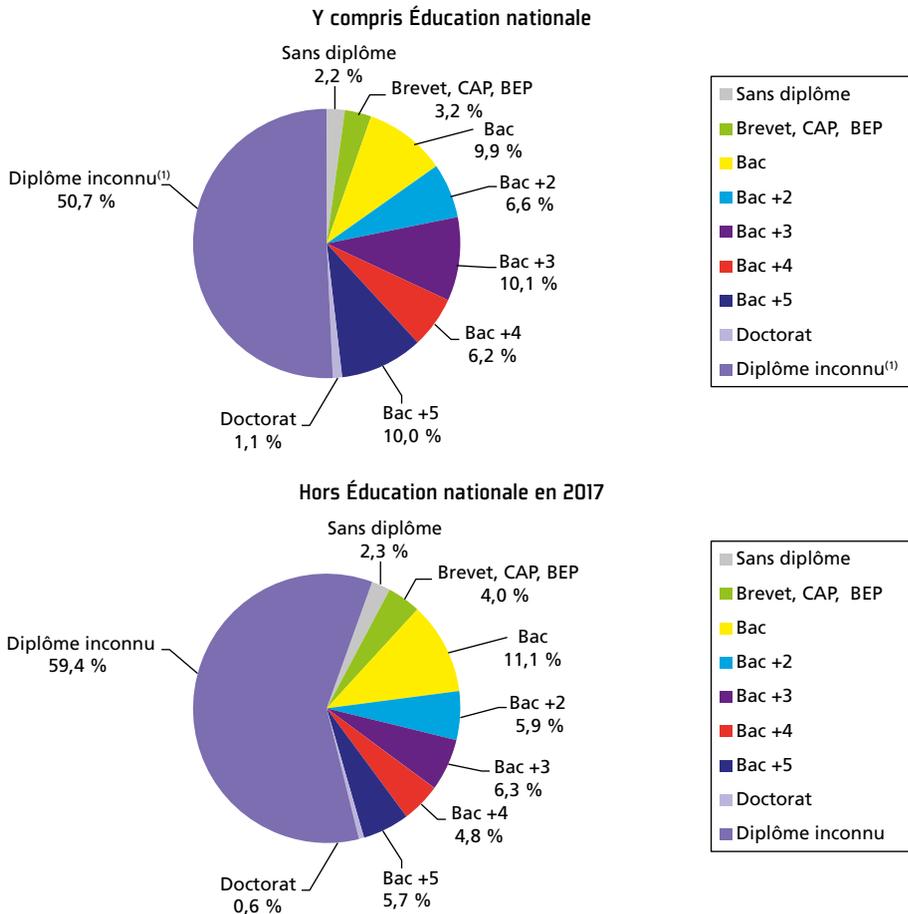
Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Dessi.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Champ partiel : 544 concours pour lesquels les ministères ont répondu sur 562 organisés en 2008 ; 500 concours sur 507 organisés en 2009 ; 534 concours sur 540 organisés en 2011 ; 489 concours pour 491 organisés en 2012 ; 565 concours sur 570 organisés en 2013 ; 701 concours sur 708 organisés en 2014 et 445 concours sur 448 organisés en 2015.

(2) Le plan de titularisation au titre de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (résorption de l'emploi précaire, dite loi Sapin) a pris fin en janvier 2006. Un nouveau plan de titularisation a été mis en place par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet.

Figure 4.1-6 : Niveau de diplôme des candidats recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État en 2017



Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Dessi.

(1) 37,4 % pour la catégorie A, 58,0 % pour la catégorie B et 65,8 % pour la catégorie C.

4 4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-7 : Nombre de candidats effectivement recrutés par voie interne dans la fonction publique de l'État par catégorie et par sexe selon le type de sélection en 2017

	Catégorie A		Catégorie B	Catégorie C	Ensemble	
	Total	dont enseignement ⁽¹⁾	Total	Total	Total général	dont enseignement ⁽¹⁾
Postes offerts	11 724	5 186	12 276	2 378	26 378	5 186
Total recrutés	8 325	3 490	11 174	1 982	21 481	3 490
Hommes	3 258	1 350	6 023	491	9 772	1 350
Femmes	5 067	2 140	5 151	1 130	11 348	2 140
Sélectivité	8,5	5,6	5,3	6,5	6,6	5,6
Dont concours interne						
Postes offerts	5 641	2 789	4 241	1 397	11 279	2 789
Total recrutés	5 168	2 477	3 801	1 327	10 296	2 477
Hommes	1 936	863	1 869	415	4 220	863
Femmes	3 232	1 614	1 932	912	6 076	1 614
Sélectivité	10,3	6,9	7,1	7,7	8,8	6,9
Dont concours réservés						
Postes offerts	3 984	1 612	719	836	5 539	1 612
Total recrutés	1 527	661	277	548	2 352	661
Hommes	615	307	65	36	716	307
Femmes	912	354	212	151	1 275	354
Sélectivité	2,1	2,3	1,5	1,8	2,0	2,3
Dont examen professionnel						
Postes offerts	2 099	785	7 316	145	9 560	785
Total recrutés	1 630	352	7 096	107	8 833	352
Hommes	707	180	4 089	40	4 836	180
Femmes	923	172	3 007	67	3 997	172
Sélectivité	8,7	2,2	4,4	1,0	5,1	2,2
Examen professionnel (avec changement de corps) – Loi 84-16 art. 26						
Postes offerts	1 373	785	692	15	2 080	785
Total recrutés	914	352	503	14	1 431	352
Hommes	408	180	121	7	536	180
Femmes	506	172	382	7	895	172
Sélectivité	11,9	2,2	6,5	1,1	9,9	2,2
Examen professionnel (avec changement de grade) – Loi 84-16 art. 58						
Postes offerts	726	0	6 624	130	7 480	0
Total recrutés	716	0	6 593	93	7 402	0
Hommes	299	0	3 968	33	4 300	0
Femmes	417	0	2 625	60	3 102	0
Sélectivité	4,5	0,0	4,2	1,0	4,2	0,0

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Dessi.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Postes d'enseignants.

4.1 Recrutement interne et promotion dans la fonction publique de l'État

Figure 4.1-8 : Ensemble des recrutements et sélections internes dans la fonction publique de l'État dont le nombre de candidats admis sur liste principale est supérieur à 200 en 2017

	Postes offerts			Inscrits			Présents			Admissibles			Admis			Recrutés			Sélectivité	
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F		Total
Catégorie A																				
Professeurs du second degré	2 306	5 532	8 175	13 707	2 320	4 233	6 553	1 004	1 963	2 967	490	958	1 448	479	926	1 405	4,5			
Professeurs de lycée professionnel	1 229	2 336	3 120	5 456	956	1 351	2 307	682	840	1 522	287	374	661	283	362	645	3,5			
Attachés d'administration	1 061	3 667	11 544	15 211	2 477	7 885	10 362	289	989	1 278	118	385	503	123	399	522	20,6			
Professeurs agrégés classe normale	975	7 863	9 679	17 542	4 262	5 545	9 807	850	1 259	2 109	388	586	974	382	564	946	10,1			
Personnel de direction 2 ^e classe	580	1 656	2 259	3 915	1 282	1 808	3 090	420	746	1 166	217	363	580	200	366	566	5,3			
Ingénieurs d'études 2 ^e classe	488	1 740	2 810	4 550	1 691	2 776	4 467	654	1 242	1 896	147	247	394	148	251	399	11,3			
Professeurs des écoles classe normale	462	692	2 689	3 381	224	714	938	130	423	553	77	278	355	65	241	306	2,6			
Assistants ingénieurs	374	1 730	3 954	5 684	1 722	3 950	5 672	763	1 415	2 178	116	199	315	121	206	327	18,0			
Attachés principaux d'administration	370	697	1 205	1 902	465	832	1 297	389	725	1 114	132	233	365	132	232	364	3,6			
Attachés, élèves d'institut régional d'administration	280	1 752	3 417	5 169	992	1 970	2 962	217	480	697	86	194	280	86	194	280	10,6			
Inspecteurs des finances publiques	243	4 097	4 935	9 032	3 056	3 687	6 743	177	296	473	94	149	243	94	145	239	27,7			
Inspecteurs du travail	207	258	456	714	196	351	547	191	341	532	72	133	205	72	133	205	2,7			
Catégorie B																				
Brigadiers-chefs	3 022	5 464	1 522	6 986	4 185	11 85	5 370	2 321	701	3 022	2 321	701	3 022	2 321	701	3 022	1,8			
Gardiens de la paix	1 685	3 338	1 444	4 782	2 887	1 206	4 093	1 837	784	2 621	1 100	413	1 513	1 100	413	1 513	2,7			
Secrétaires administratifs classe normale	854	2 115	13 811	15 926	1 294	8 645	9 939	291	1 877	2 168	104	603	707	104	603	707	14,1			
Brigadiers sup.	584	425	172	597	425	172	597	416	168	584	416	168	584	416	168	584	1,0			
Techniciens de recherche et de formation classe normale	557	708	2 355	3 063	691	2 329	3 020	372	962	1 334	139	336	475	142	350	492	6,4			
Contrôleurs des finances publiques 1 ^{re} classe	459	1 775	2 494	4 269	1 511	2 135	3 646	1 511	2 135	3 646	156	303	459	152	298	450	7,9			
Contrôleurs principaux des finances publiques	448	2 648	2 526	5 174	1 720	1 766	3 486	1 295	1 590	2 885	220	228	448	220	228	448	7,8			
Brigadiers	374	4 493	1 531	6 024	2 490	838	3 328	295	79	374	295	79	374	295	79	374	8,9			
Contrôleurs des finances publiques 2 ^e classe	317	1 452	2 272	3 724	1 024	1 540	2 564	224	412	636	109	208	317	109	201	310	8,1			
Techniciens de recherche et de formation classe supérieure	313	320	495	815	271	374	645	269	373	642	118	194	312	117	190	307	2,1			
Greffiers	257	284	1 239	1 523	105	605	710	63	375	438	33	224	257	34	211	245	2,8			
Catégorie C																				
Adjoints administratifs principaux 2 ^e classe	795	1 167	8 660	9 827	645	5 507	6 152	194	1 733	1 927	71	590	661	71	590	661	9,3			
Adjoints techniques de recherche et de formation	682	366	1 418	1 784	353	1 403	1 756	191	586	777	78	210	288	78	210	288	6,1			

Source : GRECO Report (Gestion des Recrutements et Concours Report), enquêtes annuelles/Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP - Dessi.

Définition : Recrutements et sélections internes : concours internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

Définition : Sélectivité : présents/admis.

4 4.2 Recrutement déconcentré interne dans la fonction publique de l'État

Figure 4.2-1 : Recrutements déconcentrés⁽¹⁾ par voie interne⁽²⁾ dans la fonction publique de l'État en 2017

	Postes offerts	Présents			Admis			Recrutés			Sélectivité
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Concours internes dont :	4 453	9 105	25 759	34 864	1 687	2 343	4 030	1 686	2 332	4 018	8,7
Éducation nationale	1 763	2 341	15 735	18 076	240	1 375	1 615	229	1 339	1 568	11,2
Enseignement supérieur	897	3 651	8 771	12 422	294	519	813	304	544	848	15,3
Ministère de l'Intérieur	1 748	2 997	1 400	4 397	1 125	440	1 565	1 125	440	1 565	2,8
Concours réservés dont :	1 686	383	835	1 218	216	506	722	215	509	1 085	1,7
Éducation nationale	458	131	211	342	77	128	205	77	128	205	1,7
Enseignement supérieur	1 041	186	580	766	130	364	494	129	367	857	1,6
Ministère de l'Intérieur	14	64	33	97	7	7	14	7	7	14	6,9
Total déconcentrés⁽²⁾	6 146	9 500	26 610	36 110	1 905	2 854	4 759	1 903	2 846	5 110	7,6
Total recrutements internes⁽²⁾	26 378	54 222	86 791	141 013	9 795	11 409	21 204	9 772	11 348	21 481	6,7
Part des recrutements par voie déconcentrée (en %)	23,3	17,5	30,7	25,6	19,4	25,0	22,4	19,5	25,1	23,8	-

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Dessi.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

Figure 4.2-2 : Nombre de recrutés par voie de concours déconcentrés⁽¹⁾ internes⁽²⁾ par catégorie hiérarchique et type de sélection en 2017

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total
	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
Concours réservé	184	142	326	177	37	214	148	36	545	1 085
Concours interne	429	207	636	1 283	1 316	2 599	620	163	783	4 018
Total déconcentrés	613	349	962	1 461	1 355	2 816	772	199	1 332	5 110
Total recrutements internes ⁽²⁾	5 067	3 258	8 325	5 151	6 023	11 174	1 130	491	1 982	21 481
Part des recrutements par voie déconcentrée (en %)	12,1	10,7	11,6	28,4	22,5	25,2	68,3	40,5	67,2	23,8

Source : GRECO Report (Gestion des REcrutements et Concours Report), enquêtes annuelles Bilan des recrutements dans la fonction publique de l'État, DGAFP – Dessi.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Concours déconcentrés (organisés au niveau local : académie, région, département...) et concours nationaux à affectation locale (organisés au niveau national pour affectation dans les services déconcentrés de l'État).

(2) Ensemble des recrutements internes, examens professionnels et concours réservés (loi Sauvadet).

 **Figure 4.3-1 : Recrutement par voie interne dans la fonction publique territoriale en 2017**

	Catégorie	Postes offerts	Présents	Admis
Fonction publique territoriale hors Ville de Paris				
Concours interne	A+	49	403	51
	A	372	1 388	162
	B	2 864	32 164	3 173
	C	2 845	11 046	2 779
Examen professionnel	A+	58	nd	39
	A	nd	7 751	2 367
	B	nd	7 282	2 767
	C	nd	19 283	9 333
Ville de Paris et Centre d'action sociale (CASVP)		693	2 837	565
Concours interne (Ville de Paris)	A	22	77	23
	B	179	1 528	170
	C	70	375	26
Concours interne (CASVP)	A	8	21	8
	B	2	16	1
	C	11	17	8
Examen professionnel (Ville de Paris)	A	32	128	32
	B	300	629	258
Examen professionnel (CASVP)	B	9	13	8
	C	60	33	31

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris ; Centre d'action sociale de la Ville de Paris ; Centre national de la fonction publique territoriale.
nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-2 : Recrutement par concours interne dans la fonction publique territoriale (1) et par cadre d'emplois en 2017

	Postes offerts	Inscrits (2)			Présents (2)			Admissibles			Admis			Part des femmes (en %)
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A+														
Administrateurs territoriaux	22	100	114	214	54	71	125	15	31	46	5	15	20	75,0
Conserveurs des bibliothèques	5	38	54	92	26	38	64	7	5	12	3	2	5	40,0
Conserveurs du patrimoine	4	15	41	56	9	26	35	3	8	11	0	4	4	100,0
Ingénieurs en chef	18	172	91	263	111	68	179	19	18	37	10	12	22	54,5
Total catégorie A+	49	325	300	625	200	203	403	44	62	106	18	33	51	64,7
Catégorie A														
Bibliothécaires	42	206	860	1066	140	599	739	19	105	124	8	44	52	84,6
Ingénieurs en chef	330	866	316	1182	464	185	649	116	54	170	73	37	110	33,6
Total catégorie A	372	1072	1176	2248	604	784	1388	135	159	294	81	81	162	50,0
Catégorie B														
Animateurs	446	1750	2883	4633	1323	2231	3554	308	573	881	169	315	484	65,1
Animateurs principaux de 2 ^e classe	84	288	385	673	172	221	393	60	92	152	40	66	106	62,3
Assistants socio-éducatifs	5	1	210	211	1	106	107	0	10	10	0	5	5	100,0
Chefs de service de police municipale	80	658	209	867	470	152	622	108	39	147	82	25	107	23,4
Rédacteurs	1839	3509	29130	32639	2697	21473	24170	345	3197	3542	193	1717	1910	89,9
Rédacteurs principal de 2 ^e classe	410	1131	6441	7572	526	2792	3318	159	767	926	88	473	561	84,3
Total catégorie B	2864	7337	39258	46595	5189	26975	32164	980	4678	5658	572	2601	3173	82,0
Catégorie C														
Auxiliaires de soins de 1 ^{er} classe	25	9	85	94	9	70	79	nd	nd	nd	2	23	25	92,0
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) principaux 2 ^e classe	881	562	2808	3370	530	2071	2601	381	535	916	380	529	909	58,2
Agents de maîtrise	1208	5902	1245	7147	4782	931	5713	1694	376	2070	932	183	1115	16,4
Adjointes techniques principaux de 2 ^e classe des établissements d'enseignement	48	219	170	389	161	116	277	68	26	94	37	11	48	22,9
Adjointes du patrimoine principal de 2 ^e classe	217	156	290	446	136	227	363	104	151	255	90	115	205	56,0
Adjointes d'animation principaux 2 ^e classe	323	498	1157	1655	419	972	1391	144	384	528	94	231	325	71,1
Adjointes d'animation 1 ^{er} classe	136	221	526	747	182	406	588	58	185	243	40	107	147	72,9
Adjointes administratifs de 1 ^{er} classe	7	9	30	39	8	26	34	0	5	5	0	5	5	100,0
Total catégorie C	2845	5757	6312	13887	6227	4819	11046	2450	1661	4111	1576	1203	2779	43,3
Total	6130	16309	47046	63355	12220	32781	45001	3609	6560	10169	2247	3918	6165	63,6

ources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Centre national de la fonction publique territoriale.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

(1) Fonction publique territoriale hors Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-pompiers.

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 2 % des candidats inscrits et 10 % des présents. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-3 : Examen professionnel dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾ par cadre d'emplois en 2017

	Inscrits ⁽²⁾			Présents ⁽²⁾			Admissibles ⁽²⁾			Admis			Part des femmes (en %)	
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total		
Catégorie A+														
Administrateur territorial	163	140	303	nd	nd	nd	35	28	63	12	5	17	29,4	
Ingénieur en chef	266	116	382	nd	nd	nd	37	15	52	18	4	22	18,2	
Total catégorie A+	429	256	685	nd	nd	nd	72	43	115	30	9	39	23,1	
Catégorie A														
Professeur d'enseignement artistique	909	974	1 883	839	880	1 719	413	387	800	282	291	573	50,7	
Biologiste Vétérinaire Pharmacien cl. Excep.	12	6	18	10	6	16	10	6	16	8	4	12	33,3	
Attaché principal	2 186	5 117	7 303	1 807	4 184	5 991	696	1 858	2 554	478	1 288	1 766	72,9	
Conseiller des APS principal de 2 ^e classe	21	9	30	18	7	25	17	7	24	12	4	16	25,0	
Total catégorie A	3 127	6 107	9 234	2 674	5 077	7 751	1 136	2 258	3 394	780	1 587	2 367	67,0	
Catégorie B														
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^e classe	411	191	602	364	173	537	309	150	459	181	74	255	29,0	
Éducateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{re} classe	217	118	335	182	119	301	175	99	274	127	69	196	35,3	
Technicien principal de 2 ^e classe	3 900	573	4 473	3 153	445	3 598	1 306	283	1 589	790	175	965	18,2	
Technicien principal 1 ^{re} classe	1 155	426	1 581	974	356	1 330	832	324	1 156	582	233	815	28,6	
Chef de service de police municipale	644	183	827	374	120	494	110	47	157	55	23	78	29,5	
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	106	388	494	86	332	418	73	309	382	47	192	239	80,3	
Assist. de conserv. patri. et biblio. pri. 2 ^e cl	161	591	752	127	477	604	64	246	310	42	177	219	80,8	
Total catégorie B	6 593	2 471	9 064	5 260	2 022	7 282	2 869	1 458	4 327	1 824	943	2 767	34,1	
Catégorie C														
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	255	2 749	3 004	210	2 490	2 700	194	2 308	2 502	151	1 390	1 541	90,2	
Adjoint administratif de 2 ^e classe	617	5 966	6 583	551	5 321	5 872	514	4 933	5 447	360	3 120	3 480	89,7	
Adjoint technique principal 2 ^e classe	444	232	676	398	208	606	337	240	577	286	221	507	43,6	
Agent de maîtrise	10 136	1 934	12 070	8 562	1 543	10 105	6 258	1 088	7 346	3 268	537	3 805	14,1	
Total catégorie C	11 453	10 880	22 333	9 721	9 562	19 283	7 304	8 568	15 872	4 065	5 268	9 333	56,4	
Total	21 602	19 714	41 316	17 656	16 660	34 316	13 803	13 316	27 708	6 699	7 807	14 506	53,8	

Sources : Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion ; Centre national de la fonction publique territoriale.

Champ : France entière.

(1) Fonction publique territoriale hors Ville de Paris, le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP), la Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Dases), et les corps de sapeurs-pompiers.

(2) La répartition par sexe n'est pas connue pour 3 % des candidats inscrits, 2 % des présents, 2 % des admissibles et 2 % des admis. Les données du tableau correspondent à une estimation au prorata des données disponibles.

(3) Hors catégorie A+.

nd : données non disponibles, non communiquées ou manquantes.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-4 : Recrutement par concours interne de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) en 2017

	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			Part des femmes (en %)
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	
Catégorie A											
Ville de Paris	22	78	44	122	38	39	77	3	20	23	87,0
Cadre de santé – puériculteur interne	18	0	30	30	0	28	28	0	19	19	100,0
Autres concours ⁽¹⁾	4	78	14	92	38	11	49	3	1	4	25,0
CASVP	8	4	17	21	4	17	21	2	6	8	75,0
Total catégorie A	30	82	61	143	42	56	98	5	26	31	83,9
Catégorie B											
Ville de Paris	179	1115	1424	2539	690	838	1528	82	88	170	51,8
Animateur d'administrations parisiennes	77	204	313	517	144	230	374	32	45	77	58,4
Secrétaire médical et social	20	28	205	233	14	110	124	6	11	17	64,7
Secrétaire administratif	15	200	556	756	110	276	386	6	10	16	62,5
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées classe normale	14	68	155	223	38	90	128	3	11	14	78,6
Technicien des services opérationnels, spécialité espaces verts	10	103	14	117	65	7	72	10	0	10	0,0
Agent de maîtrise – Bâtiment	9	122	7	129	73	4	77	5	2	7	28,6
Technicien supérieur principal génie urbain	7	14	5	19	8	3	11	2	1	3	33,3
Technicien supérieur principal construction et bâtiment	6	50	2	52	31	2	33	6	0	6	0,0
Autres concours ⁽¹⁾	21	326	167	493	207	116	323	12	8	20	40,0
CASVP	2	6	15	21	6	10	16	0	1	1	
Total catégorie B	181	1121	1439	2560	696	848	1544	82	89	171	52,0
Catégorie C⁽²⁾											
Ville de Paris	70	284	361	645	144	231	375	14	12	26	46,2
Adjoint d'animation et d'action sportive, activités périscolaires	19	204	356	560	125	229	354	7	12	19	63,2
Adjoint technique principal 2 ^e classe – jardinier	17	8	3	11	2	2	4	1	0	1	0,0
Adjoint technique principal 2 ^e classe – Maintenance des bâtiments	10	21	0	21	6	0	6	3	0	3	0,0
Adjoint technique principal 2 ^e classe – électrotechnicien	6	10	0	10	2	0	2	1	0	1	0,0
Adjoint technique principal 2 ^e classe – magasinier cariste	5	17	0	17	5	0	5	0	0	0	0,0
Autres concours ⁽¹⁾	13	24	2	26	4	0	4	2	0	2	0,0
CASVP	11	9	12	21	7	10	17	4	4	8	
Total catégorie C	81	293	373	666	151	241	392	18	16	34	47,1
Total	292	1496	1873	3369	889	1145	2034	105	131	236	55,5

Source : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de cinq postes.

4.3 Recrutement interne et examens professionnels dans la fonction publique territoriale

Figure 4.3-5 : Examen professionnel de la Ville de Paris et du Centre d'action sociale de la Ville de Paris en 2017

	Postes offerts	Inscrits				Présents				Admis			
		Hommes	Femmes	Total inscrits	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	Total présents	Part des femmes (en %)	Hommes	Femmes	Total admis	Part des femmes (en %)
Examen professionnel Ville de Paris													
Catégorie A	32	60	83	143	58	52	76	128	59	14	18	32	56
Attaché d'administrations parisiennes principal	27	49	72	121	60	42	66	108	61	13	14	27	52
Chargé d'études documentaires principal de 2 ^e classe	4	0	10	10	100	0	9	9	100	0	4	4	100
Conseiller principal des activités physiques et sportives et de l'animation	1	11	1	12	8	10	1	11	9	1	0	1	0
Catégorie B	300	452	377	829	45	346	283	629	45	117	141	258	55
Secrétaire administratif spécialité administration générale et action éducative de classe supérieure	74	47	67	114	59	34	54	88	61	26	24	50	48
Secrétaire administratif spécialité administration générale et action éducative de classe exceptionnelle	58	50	89	139	64	27	56	83	67	20	33	53	62
Secrétaire médical et social de classe supérieure	10	1	26	27	96	0	21	21	100	0	10	10	100
Secrétaire médical et social de classe exceptionnelle	9	2	24	26	92	2	12	14	86	0	9	9	100
Animateur principal de 2 ^e classe d'administrations parisiennes	32	21	46	67	69	18	38	56	68	9	16	25	64
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure	14	9	13	22	59	4	9	13	69	4	9	13	69
Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées de classe exceptionnelle	20	8	38	46	83	2	27	29	93	2	18	20	90
Éducateur des activités physiques et sportives principal 2 ^e classe	7	41	11	52	21	33	11	44	25	7	0	7	0
Éducateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{re} classe	7	34	5	39	13	24	3	27	11	7	0	7	0
Technicien des services opérationnels classe supérieure	6	61	6	67	9	36	6	42	14	5	1	6	17
Technicien supérieur en chef	16	33	19	52	37	32	19	51	37	9	7	16	44
Technicien supérieur principal	13	18	7	25	28	12	5	17	29	4	5	9	56
Personnel de maîtrise : agent supérieur d'exploitation	21	68	5	73	7	68	5	73	7	18	3	21	14
Autres concours ⁽¹⁾	13	59	21	80	26	54	17	71	24	6	6	12	50
Total Ville de Paris	332	512	460	972	47	398	359	757	47	131	159	290	55
Examen professionnel du CASVP													
Catégorie B	9	4	11	15	73	4	9	13	69	3	5	8	63
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	7	4	7	11	64	4	7	11	64	3	3	6	50
Secrétaire administratif de classe supérieure	2	0	4	4	100	0	2	2	100	0	2	2	100
Catégorie C	60	15	22	37	59	12	21	33	64	10	21	31	68
Agent social de 2 ^e classe	60	15	22	37	59	12	21	33	64	10	21	31	68
Total CASVP	69	19	33	52	63	16	30	46	65	13	26	39	67
Total	401	531	493	1024	48	414	389	803	48	144	185	329	56

Sources : Bureau du recrutement et des concours de la Ville de Paris et Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

(1) Concours offrant moins de cinq postes.

4 4.4 Recrutement interne des attachés

 **Figure 4.4-1 : Résultat du concours interne des instituts régionaux d'administration (IRA) en 2018**

	Nombre			Évolution (%)	
	2008 ⁽¹⁾	2017	2018	2018/2017	2018/2008
Postes offerts	256	280	160	-42,9	-37,5
Présents	3 138	2 962	2 621	-11,5	-16,5
<i>dont femmes</i>	-	1 970	1 840	-6,6	-
Recrutés	256	280	154	-45,0	-39,8
<i>dont femmes</i>	-	194	95	-51,0	-

Sources : IRA ; DGAFP – Bureau des politiques de recrutement, de formation et de la professionnalisation.

(1) Concours interne d'attaché et d'analyste (arrêté à partir de 2009).

 **Figure 4.4-2 : Résultat du concours interne d'attaché territorial⁽¹⁾**

	Nombre			Évolution (%)	
	2006	2014	2016	2016/2014	2016/2006
Postes offerts	833	838	988	17,9	18,6
Présents	6 468	15 682	17 414	11,0	169,2
Admis	750	897	1 239	38,1	65,2

Source : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) jusqu'en 2009 et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion à partir de 2010.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans, les prochains résultats concerneront l'année 2018.

 **Figure 4.4-3 : Résultat du concours interne d'attaché d'administration hospitalière en 2017**

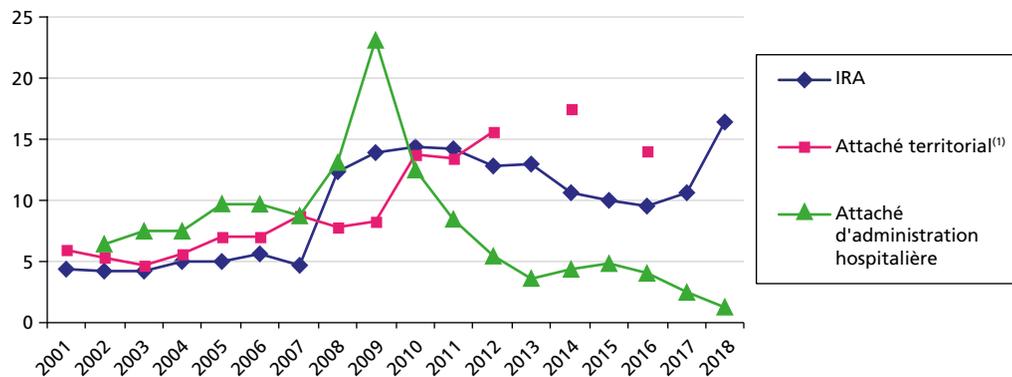
	Nombre			Évolution (%)	
	2008 ⁽¹⁾	2017 ⁽²⁾	2018 ⁽²⁾	2018/2017	2018/2008
Postes offerts	37	45	50	11,1	35,1
Présents	562	88	58	-34,1	-89,7
Admis	43	37	47	27,0	9,3

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes offerts, car il tient compte de la liste complémentaire.

(2) Les postes non pourvus au concours interne ont été reportés sur le concours externe en application du principe de fongibilité entre les concours.

Figure 4.4-4 : Sélectivité comparée des concours internes de niveau attaché



Sources : IRA ; CNFPT ; CNG. Traitement DGAFP – Dessi.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Le concours d'attaché territorial ne s'organise que tous les deux ans depuis 2012.

 **Figure 4.5-1 : Administrateur civil : résultat du concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA)**

	Nombre			Évolution (%)	
	2008	2017	2018	2018/2017	2018/2008
Postes offerts	32	32	32	0,0	0,0
Présents	311	220	225	2,3	-27,7
Admis	32	32	32	0,0	0,0

Source : ENA.

 **Figure 4.5-2 : Administrateur territorial : résultat du concours interne d'entrée à l'Institut national des études territoriales (Inet)**

	Nombre			Évolution (%)	
	2008	2017	2018	2018/2017	2018/2008
Postes offerts	31	22	22	0,0	-29,0
Présents	265	214	228	6,5	-14,0
Admis	31	20	22	10,0	-29,0

Source : Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et Association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion.

 **Figure 4.5-3 : Directeur d'hôpital : résultat du concours interne de directeur d'hôpital**

	Nombre			Évolution (%)	
	2008	2017 ⁽¹⁾	2018	2018/2017	2018/2008
Postes offerts	21	30	30	0,0	42,9
Présents	132	139	140	0,7	6,1
Admis	21	31	30	-3,2	42,9

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes offerts car le jury a appliqué le principe de fongibilité avec le troisième concours pour lequel deux candidats ont été admis.

 **Figure 4.5-4 : Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social⁽¹⁾ : résultat du concours interne**

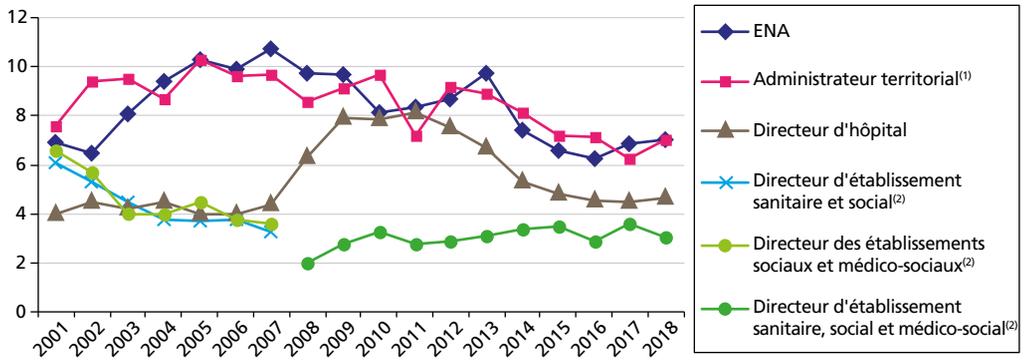
	Nombre			Évolution (%)	
	2008	2017	2018 ⁽²⁾	2018/2017	2018/2008
Postes offerts	60	35	35	0,0	-41,7
Présents	121	126	116	-7,9	-4,1
Admis	60	35	38	8,6	-36,7

Source : Centre national de gestion de la fonction publique hospitalière (CNG).

(1) Le corps de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social résulte de la fusion, à partir de 2008, des corps de directeur d'établissement sanitaire et social et de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux.

(2) Le nombre d'admis est supérieur au nombre de postes offerts car le jury a appliqué le principe de fongibilité avec le troisième concours pour lequel deux candidats ont été admis pour cinq postes offerts.

Figure 4.5-5 : Sélectivité comparée des concours internes de niveau administrateur



Sources : ENA, CNFPT, CNG. Traitement DGAFP – Dessi.

Définition : Sélectivité : présents/admis.

(1) Chiffres 2016 non disponibles.

(2) À partir de 2008, le corps de directeur d'établissement sanitaire et social a fusionné avec celui de directeur des établissements sociaux et médico-sociaux. Le nouvel intitulé est « directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social ».

Mobilité des agents de la fonction publique

En 2017, 9,9 % des agents de la fonction publique présents en 2016 et 2017 sont mobiles (528 400 agents). Ce taux est en baisse de 0,1 point par rapport à 2016. Hors restructurations*, le taux de mobilité est de 7,6 % (en hausse de 0,1 point alors qu'il était stable depuis plusieurs années). À l'occasion de leur mobilité, 56 % des agents ont changé d'employeur, 43 % de zone d'emploi et 32 % de statut ou de situation d'emploi. La diminution du taux global de mobilité en 2017, provient de la baisse des changements de zone d'emploi et d'employeur respectivement de 0,2 point et de 0,1 point tandis que le taux des changements de statut ou de situation d'emploi augmente légèrement (+0,1 point) par rapport à 2016. Ces changements peuvent se cumuler si bien qu'au total un peu plus de 693 300 « actes de mobilité » ont été effectués en 2017, soit **1,3 acte de mobilité en moyenne par agent mobile**, comme pour les années précédentes. Les mobilités simples sont les plus fréquentes (56 % de l'ensemble des actes de mobilité), suivies des mobilités doubles (34 %) et triples (10 %).

Parmi les agents présents en 2016 et en 2017, 7,3 % n'ont connu qu'une **mobilité simple** en 2017 : 3,1 % ont changé d'employeur sans changer ni de statut ou de situation d'emploi ni de zone d'emploi, 2,2 % de zone d'emploi et 2,0 % de statut ou situation d'emploi. **Les mobilités doubles** ont concerné 2,2 % des agents. La plus fréquente est la combinaison du changement d'employeur et de zone d'emploi (1,5 % des agents). Enfin, seul 0,4 % des agents ont effectué **une mobilité triple**.

Parmi les 298 500 changements d'employeur, 55 % ne sont pas associés à un autre type de changement, 26 % ont été accompagnés de changement de zone d'emploi et 11 % de changement de statut ou de situation d'emploi. La combinaison de ces trois formes de changement concerne 8 % des changements d'employeur.

Parmi l'ensemble des changements de zone d'emploi (225 500), 51 % n'ont pas été accompagnés par d'autres types de changement, 35 % par un changement d'employeur, 3 % par un changement de statut ou de situation d'emploi et 10 % à la fois par un changement d'employeur et de statut ou de situation d'emploi.

Enfin, 63 % des **changements de statut ou de situation d'emploi (169 300)** ne sont pas liés à

d'autres changements, 19 % s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur, 14 % à un changement d'employeur et de zone d'emploi et 4 % à la fois par un changement de statut et de zone d'emploi.

Parmi l'ensemble des agents employés dans la fonction publique présents en 2016 et en 2017 (5,3 millions d'agents), 5,6 % ont changé d'employeur en 2017, dont 4,9 % vers un employeur dans le même versant et 0,7 % dans un autre versant. Dans la FPT et la FPH, 0,8 % des agents changent de versant contre 0,6 % dans la FPE. Pour les agents ayant changé de versant, la destination principale est la FPT : 38,6 % contre 36,9 % vers la FPE et 24,6 % vers la FPH. La FPT a ainsi recruté respectivement 69,2 % et 54,1 % des agents de la FPE et de la FPH qui ont changé de versant. Parmi les agents de la FPT ayant changé de versant, 65,6 % sont partis vers la FPE et 34,4 % vers la FPH.

En 2017, 4,2 % des agents employés dans la fonction publique en 2016 et 2017 ont changé de zone d'emploi. Parmi les agents employés dans la FPE en 2016 et toujours présents dans la fonction publique en 2017, 7,0 % ont changé de zone d'emploi contre 3,2 % des agents de la FPH et 1,8 % des agents de la FPT. Le changement de zone d'emploi est nettement plus fréquent lorsque les agents changent de versant de la fonction publique. Parmi les employés en 2016 dans la FPE et dans un autre versant en 2017, 41,1 % ont changé de zone d'emploi, et c'est le cas de 46,0 % et 43,7 % des mobilités inter-versants issues de la FPT et de la FPH.

En 2017, le changement de statut ou de situation d'emploi a concerné 3,2 % des agents employés dans la fonction publique en 2016 et 2017. Ce taux varie fortement en fonction des situations initiales d'emploi. Il atteint 25,9 % chez les bénéficiaires de contrats aidés et 10,3 % chez les contractuels. En revanche, les fonctionnaires ne changent de statut que dans 0,3 % des cas et les autres catégories et statuts dans 2,7 % des cas.

Pour plus de détail, notamment concernant la méthodologie et l'identification des restructurations, voir le dossier « Mobilité et restructurations dans la fonction publique de 2011 à 2014 » du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2016.

* Voir définition dans le dossier « Mobilité et restructuration dans la fonction publique de 2011 à 2014 » du rapport annuel, édition 2016.

 **Figure 4.6-1 : Effectif des agents mobiles et nombre d'actes de mobilité**

	2014	2015	2016	2017
Agents présents deux années consécutives	5 266 360	5 302 861	5 304 642	5 319 195
Agents ayant connu au moins un acte de mobilité	446 708	471 314	532 822	528 436
Taux de mobilité (en %)	8,5	8,9	10,0	9,9
<i>Hors restructurations</i>	7,5	7,5	7,5	7,6
Répartition des agents mobiles selon le type de changement				
Changement d'employeur (en %)	47	50	57	56
Changement de zone d'emploi (en %)	46	47	43	43
Changement de statut ou de situation d'emploi (en %)	38	33	30	32
Ensemble des actes de mobilité	586 714	612 875	693 548	693 286
Nombre moyen par agent mobile	1,3	1,3	1,3	1,3
Nombre moyen par agent présent	0,1	0,1	0,1	0,1

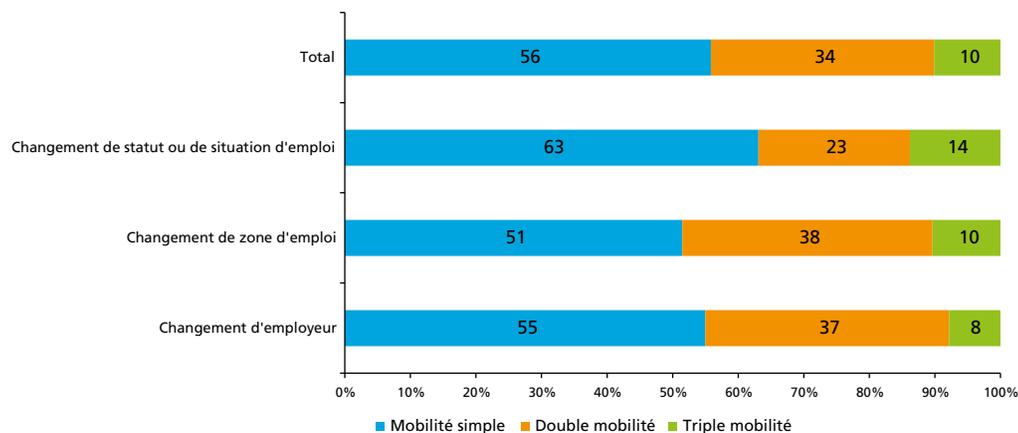
Sources : *Siasp Insee. Traitement DGAFP – Dessi.*

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 43 % des agents mobiles en 2017, c'est-à-dire les agents ayant connu au moins un changement, ont changé de zone d'emploi. À noter qu'un changement de zone d'emploi peut se cumuler avec d'autres changements.

Figure 4.6-2 : Répartition des actes de mobilité en 2017 selon leur composition

[en %]



Sources : *Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.*

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 56 % de l'ensemble des actes de mobilité sont des mobilités simples. 38 % de l'ensemble des changements de zone d'emploi ont été accompagnés par un seul autre changement.

Figure 4.6-3 : Répartition de l'ensemble des agents selon les diverses composantes de la mobilité en 2017

Type de changement		Effectif	Part (en %)	Répartition des mobiles (en %)	part (en %) hors restructuration
Aucune mobilité		4 790 759	90,1		92,4
Simple	Employeur	164 121	3,1	31,1	1,2
	Statut	106 819	2,0	20,2	2,0
	Zone d'emploi	116 038	2,2	22,0	2,2
	Total	386 978	7,3	73,2	5,4
Double	Employeur + zone d'emploi	78 973	1,5	14,9	1,4
	Employeur + statut	32 016	0,6	6,1	0,4
	Zone d'emploi + statut	7 077	0,1	1,3	0,1
	Total	118 066	2,2	22,3	1,9
Triple	Employeur + zone d'emploi + statut	23 392	0,4	4,4	0,4
Ensemble des agents mobiles		528 436	9,9	100,0	7,6
Ensemble des agents présents		5 319 195	100,0		100,0

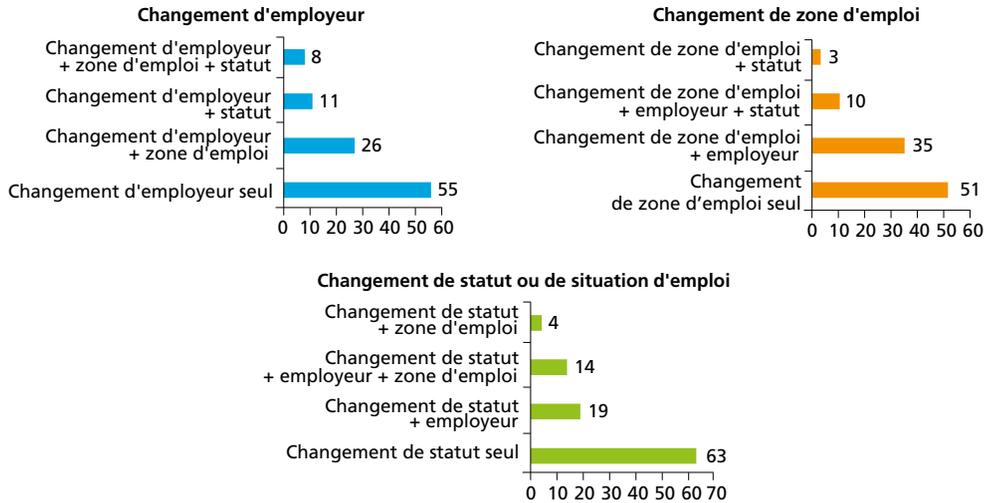
Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents présents dans la fonction publique en 2016 et en 2017, 7,3 % ont connu une mobilité simple (un seul changement). Sur l'ensemble des agents mobiles, 31,1 % ont uniquement changé d'employeur, 14,9 % ont changé à la fois d'employeur et de zone d'emploi et pas de statut.

Figure 4.6-4 : Analyse détaillée des mobilités simples, doubles et triples en 2017 par type de changement

[en %]

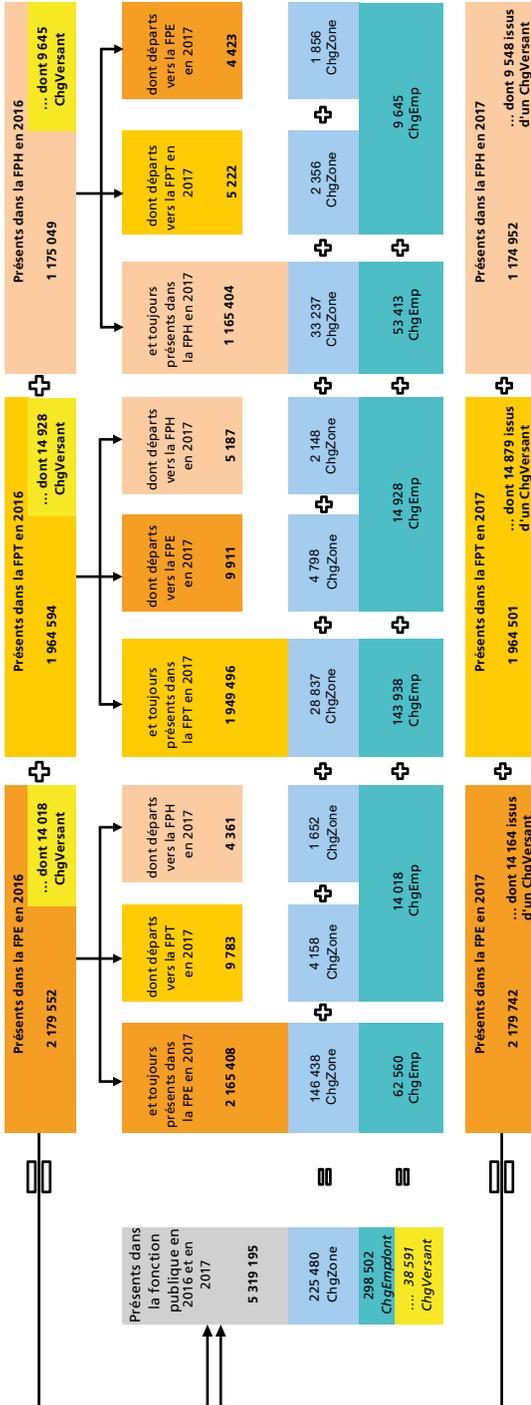


Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 19 % des changements de statut ou de situation d'emploi s'effectuent parallèlement à un changement d'employeur sans changement de zone d'emploi.

Figure 4.6-5 : Schéma illustratif des changements d'employeur et de zone d'emploi en 2017



ChgEmp Changement d'employeur (identifié par le siren).
 ChgVersant Changement de versant de la fonction publique.
 ChgZone Changement de zone d'emploi.

Sources : Siasp, Insee, Traitement DGAFP – Dessi.
 Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.
 Note : Les données relatives aux changements de versant portent uniquement sur les agents ayant changé d'employeur. Outre ces agents mobiles, 296 agents changent de versant à la suite d'un reclassement dans un autre versant de leur employeur. Ainsi, la somme des départs vers un autre versant est supérieure aux cases jaunes (« dont changement de versant ») dans la FPE et la FPT.

Figure 4.6-6 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique en 2017

Statut ou situation d'emploi de départ (en 2016)	Présents en 2016 et en 2017	Changement d'employeur		Changement de zone d'emploi		Changement de statut ou de situation d'emploi	
		Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)	Effectif	Taux (en %)
Fonctionnaires	3 792 662	133 914	3,5	125 166	3,3	10 468	0,3
Contractuels	991 252	110 014	11,1	62 965	6,4	102 108	10,3
Autres catégories et statuts	352 710	26 101	7,4	27 208	7,7	9 430	2,7
Bénéficiaires de contrats aidés	182 571	28 473	15,6	10 141	5,6	47 298	25,9
Total	5 319 195	298 502	5,6	225 480	4,2	169 304	3,2

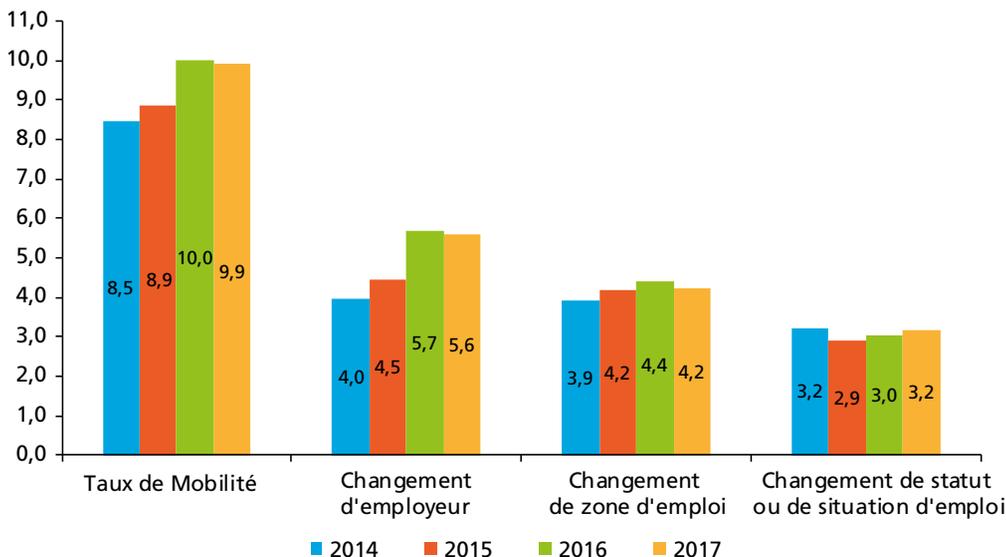
Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 3 792 662 agents fonctionnaires civils sont présents dans la fonction publique en 2016 et en 2017. Parmi eux, 125 166 ont changé de zone d'emploi en 2017 (3,3 %).

Figure 4.6-7 : Taux de changement d'employeur, de zone d'emploi et de statut ou de situation d'emploi des agents de la fonction publique

(en %)



Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) l'année considérée et l'année précédente, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents des trois versants de la fonction publique présents en 2016 et en 2017, 4,2 % ont changé de zone d'emploi en 2017.

 **Figure 4.6-8 : Changement d'employeur intra-versants et inter-versants des agents de la fonction publique en 2017**

Versant de départ (en 2016)	Présents en 2016 et en 2017	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2017	Taux de changement d'employeur (en %)			Destination des agents ayant connu un changement d'employeur inter-versants (en %)			
			Taux	dont intra-versant	dont inter-versants	FPE	FPT	FPH	Total
FPE	2 179 552	76 578	3,5	2,9	0,6		69,2	30,8	100,0
FPT	1 964 594	158 866	8,1	7,3	0,8	65,6		34,4	100,0
FPH	1 175 049	63 058	5,4	4,5	0,8	45,9	54,1		100,0
Total	5 319 195	298 502	5,6	4,9	0,7	36,9	38,6	24,6	100,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les présents en 2016 dans la FPE et toujours présents dans la fonction publique en 2017, 3,5 % ont changé d'employeur : 2,9 % dans le même versant et 0,6 % dans un autre versant. 69,2 % des agents de la FPE ayant changé de versant sont partis vers un employeur de la FPT et 30,8 % vers la FPH.

Figure 4.6-9 : Changement d'employeur des agents de la FPE en 2017 selon l'employeur de départ et de destination

Ministère de départ (en 2016) (y compris EPA sous tutelle)	Présents en 2016 et 2017	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2017	Taux de changement d'employeur (en %)	Départ du ministère vers un... (en %)			Départ d'un EPA du ministère vers... (en %)				Départ du ministère ou EPA vers un... (en %)	
				EPA du même ministère	autre ministère	un EPA d'un autre ministère	le ministère de tutelle	un autre ministère	un autre EPA du même ministère	un EPA d'un autre ministère	employeur de la FPT	employeur de la FPH
Affaires étrangères et Développement international	3 261	152	4,7	0,0	61,2	16,4	2,0	9,9	0,0	3,3	7,2	0,0
Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	45 179	2 652	5,9	10,1	33,3	6,0	14,0	7,2	2,2	13,0	12,4	1,8
Ministères économiques et financiers	152 879	2 559	1,7	3,0	29,4	8,1	3,8	27,0	11,8	5,3	9,8	1,9
Culture et Communication	25 528	1 157	4,5	8,3	10,7	5,4	14,8	13,4	10,0	13,8	22,6	1,0
Défense	68 990	1 786	2,6	6,8	23,3	6,8	3,8	7,4	0,7	9,1	6,6	35,6
Écologie, Développement durable, Énergie et Logement	72 791	2 625	3,6	8,0	20,2	4,8	14,3	5,2	3,0	5,2	37,9	1,3
Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	1 425 720	56 401	4,0	6,1	1,9	0,6	34,9	3,5	35,8	1,9	10,5	4,8
Intérieur et Outre-mer	188 724	2 637	1,4	3,6	50,6	10,8	3,4	1,6	0,3	0,7	26,4	2,5
Justice	84 387	1 722	2,0	3,1	49,5	15,3	3,1	0,5	0,0	0,9	19,2	8,3
Services du Premier ministre	12 057	858	7,1	0,5	63,9	17,4	0,2	3,6	0,1	1,0	11,2	2,1
Ministères sociaux	100 036	4 029	4,0	3,7	11,5	2,1	3,4	8,2	32,2	6,8	15,8	16,3
Total	2 179 552	76 578	3,5	5,9	9,2	2,4	27,5	4,9	28,8	3,0	12,6	5,7

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents présents en France (hors Mayotte) dans un emploi principal de la FPE en 2016 et toujours présents dans la fonction publique en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Note : L'appellation des ministères renvoie à la nomenclature d'exécution de la loi de finances initiale de l'année.

Lecture : Parmi les agents présents au ministère des Affaires étrangères ou dans un EPA qui lui est rattaché en 2016 et toujours présents dans la fonction publique en 2017, 4,7 % ont changé d'employeur en 2017. Parmi eux, 61,2 % sont partis vers un autre ministère et 16,4 % vers un EPA d'un autre ministère.

Figure 4.6-10 : Changement d'employeur des agents de la FPT en 2017 selon l'employeur de départ et de destination

Catégorie d'employeur de départ (en 2016)	Présents en 2016 et 2017	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2017	Taux de changement d'employeur (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)									
				Communes	Établissements communaux	Établissements intercommunaux	Départements	Établissements départementaux	Régions	Autres EPA locaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPH	Total
Communes	1 064 636	51 417	4,8	45,1	4,5	31,3	3,0	1,8	0,7	0,3	10,5	2,9	100,0
Établissements communaux	136 923	10 901	8,0	26,8	20,3	23,0	3,3	1,3	0,4	0,1	4,6	20,3	100,0
Établissements intercommunaux(*)	313 754	83 753	26,7	9,0	0,8	85,8	0,8	0,4	0,2	0,1	2,0	0,8	100,0
Départements	288 942	7 113	2,5	17,5	3,5	17,8	19,4	2,9	12,3	1,3	16,7	8,4	100,0
Établissements départementaux	67 581	3 804	5,6	35,4	3,9	16,2	11,1	17,4	1,6	0,4	9,9	4,1	100,0
Régions	84 082	1 357	1,6	20,3	1,5	11,9	19,9	3,5	5,3	0,7	30,9	6,0	100,0
Autres EPA locaux	8676	521	6,0	29,2	1,0	17,7	3,8	1,3	1,5	5,2	37,8	2,5	100,0
Total	1 964 594	158 866	8,1	23,1	3,5	58,3	3,0	1,5	1,0	0,3	6,1	3,3	100,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 dans la FPT et toujours présents dans la fonction publique en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

(*) L'augmentation du taux de changement d'employeur dans les établissements intercommunaux s'explique par la fusion d'établissements intercommunaux. Hors restructuration, le taux de changement d'employeur dans les établissements intercommunaux s'élève à 4,4 %.

Lecture : Parmi les agents des communes en 2016 et toujours présents dans la fonction publique en 2017, 4,8 % ont changé d'employeur en 2017. Parmi eux, 45,1 % sont partis vers une autre commune, 10,5 % vers un employeur de la FPE.

Figure 4.6-11 : Changement d'employeur des agents de la FPH en 2017 selon l'employeur de départ et de destination

Catégorie d'employeur de départ (en 2016)	Présents en 2016 et 2017	Effectif des agents ayant changé d'employeur en 2017	Taux de changement d'employeur (en %)	Catégorie d'employeur de destination (en %)					
				Hôpitaux	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	Autres établissements médico-sociaux	Un employeur de la FPE	Un employeur de la FPT	Total
Hôpitaux	1 027 722	54 256	5,3	79,5	5,3	0,7	7,4	7,1	100,0
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	106 367	6 956	6,5	41,5	38,1	2,8	2,8	14,8	100,0
Autres établissements médico-sociaux	40 960	1 846	4,5	19,5	5,6	45,4	10,4	19,1	100,0
Total	1 175 049	63 058	5,4	73,6	8,9	2,2	7,0	8,3	100,0

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 dans la FPH et toujours présents dans la fonction publique en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Parmi les agents des hôpitaux en 2016 et toujours présents dans la fonction publique en 2017, 5,3 % ont changé d'employeur en 2017. Parmi eux, 79,5 % sont partis vers un autre employeur hospitalier, 7,1 % vers un employeur de la FPT.

Figure 4.6-12 : Taux de changement d'employeur en 2017 en fonction des caractéristiques des agents^(*)

	Présents en 2016 et 2017	Versant de départ (en %)			Ensemble FP
		FPE	FPT	FPH	
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 792 662	1,3	6,5	2,5	3,5
Contractuels	991 252	9,5	14,1	8,9	11,1
Autres catégories et statuts	352 710	1,1	4,1	18,4	7,4
Bénéficiaires de contrats aidés	182 571	23,1	11,1	7,5	15,6
Sexe					
Femmes	3 462 135	3,8	8,2	5,1	5,6
Hommes	1 857 060	3,1	7,9	6,5	5,5
Âge					
Moins de 25 ans	266 644	11,0	16,9	14,0	14,2
25 à 29 ans	474 942	9,1	13,3	12,4	11,4
30 à 39 ans	1 193 273	4,2	10,0	4,9	6,2
40 à 49 ans	1 570 370	2,4	7,6	3,4	4,5
50 à 59 ans	1 508 539	1,8	5,6	2,5	3,5
60 ans et plus	305 427	1,7	4,1	3,0	2,9
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	123 143	2,2	8,0	9,2	3,0
A	1 723 034	1,7	10,0	9,0	4,1
B	899 264	5,0	9,7	3,2	6,0
C	2 525 089	6,4	7,5	3,8	6,5
Indéterminée	48 665	12,8	12,1	2,0	12,6
Total	5 319 195	3,5	8,1	5,4	5,6

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 3,1 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2016 et toujours présents dans la fonction publique en 2017 ont changé d'employeur en 2017.

(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis à disposition sur le site Internet.


Figure 4.6-13 : Changement de zone d'emploi en 2017 des agents de la fonction publique

Versant de départ (en 2016)	Catégorie d'employeur de départ en 2016	Présents en 2016 et 2017	Effectif des agents ayant changé de zone d'emploi en 2017	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	N'ayant pas changé de versant		Ayant changé de versant	
					Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)	Effectif	Taux de changement de zone d'emploi (en %)
FPE	Affaires étrangères et Développement international	3 261	110	3,4	3 250	3,3	11	36,4
	Agriculture, Agroalimentaire et Forêt	45 179	2 527	5,6	44 801	5,2	378	49,5
	Ministères économiques et financiers	152 879	13 604	8,9	152 580	8,8	299	41,5
	Culture et Communication	25 528	782	3,1	25 129	2,5	399	38,8
	Défense	68 990	2 201	3,2	68 236	3,0	754	17,0
	Écologie, Développement durable, Énergie et Logement	72 791	4 011	5,5	71 763	5,2	1 028	24,8
	Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche	1 425 720	94 684	6,6	1 417 088	6,4	8 632	40,1
	Intérieur et Outre-mer	188 724	17 313	9,2	187 962	9,0	762	46,7
	Justice	84 387	11 679	13,8	83 913	13,6	474	56,1
	Services du Premier ministre	12 057	610	5,1	11 943	4,6	114	52,6
	Ministères sociaux	100 036	4 727	4,7	98 743	4,0	1 293	62,7
Total		2 179 552	152 248	7,0	2 165 408	6,8	14 144	41,1
FPT	Communes	1 064 636	15 057	1,4	1 057 755	1,1	6 881	45,2
	Établissements communaux	136 923	2 282	1,7	134 206	0,9	2 717	39,9
	Établissements intercommunaux	313 754	9 674	3,1	311 452	2,7	2 302	49,3
	Départements	288 942	4 955	1,7	287 157	1,4	1 785	53,7
	Établissements départementaux	67 581	2 320	3,4	67 049	3,0	532	53,9
	Régions	84 082	1 232	1,5	83 581	1,1	501	54,9
	Autres EPA locaux	8 676	263	3,0	8 296	2,0	380	25,3
Total		1 964 594	35 783	1,8	1 949 496	1,5	15 098	46,0
FPH	Hôpitaux	1 027 722	33 784	3,3	1 019 849	3,0	7 873	43,3
	Établissements d'hébergement pour personnes âgées	106 367	2 820	2,7	105 139	2,2	1 228	43,6
	Autres établissements médico-sociaux	40 960	845	2,1	40 416	1,4	544	49,8
	Total		1 175 049	37 449	3,2	1 165 404	2,9	9 645
Total		5 319 195	225 480	4,2	5 280 308	3,9	38 887	43,6

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFF – Dessi.

Champ : Agents des trois versants de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaire.

Lecture : Parmi les agents présents au ministère de la Justice (y compris EPA sous tutelle) en 2016 et toujours présents dans la fonction publique en 2017, 13,8 % ont changé de zone d'emploi en 2017.

Figure 4.6-14 : Taux de changement de zone d'emploi en 2017 en fonction des caractéristiques des agents^(*)

	Présents en 2016 et 2017	Versant de départ (en %)			Ensemble FP
		FPE	FPT	FPH	
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 792 662	6,5	1,2	1,1	3,3
Contractuels	991 252	9,2	4,2	4,8	6,4
Autres catégories et statuts	352 710	5,0	1,7	14,7	7,7
Bénéficiaires de contrats aidés	182 571	10,2	2,2	2,8	5,6
Sexe					
Femmes	3 462 135	6,8	1,9	2,8	4,0
Hommes	1 857 060	7,3	1,8	4,4	4,6
Âge					
Moins de 25 ans	266 644	21,1	5,1	9,1	11,4
25 à 29 ans	474 942	16,8	4,3	9,3	10,8
30 à 39 ans	1 193 273	8,7	2,6	2,7	5,3
40 à 49 ans	1 570 370	5,0	1,5	1,6	3,1
50 à 59 ans	1 508 539	3,5	0,8	0,9	1,9
60 ans et plus	305 427	2,6	0,5	1,4	1,6
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	123 143	3,6	3,9	7,2	3,8
A	1 723 034	7,2	3,3	6,5	6,6
B	899 264	7,8	2,7	1,7	4,8
C	2 525 089	6,5	1,5	1,6	2,4
Indéterminée	48 665	8,3	3,8	0,0	7,1
Total	5 319 195	7,0	1,8	3,2	4,2

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 7,3 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2016 et toujours présents dans la fonction publique en 2017 ont changé de zone d'emploi en 2017.

(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis à disposition sur le site Internet.

 **Figure 4.6-15 : Changement de statut ou de situation d'emploi en 2017 des agents de la fonction publique**

Versant de départ (en 2016)	Statut ou situation d'emploi de départ (en 2016)	Présents en 2016 et 2017	Changement de statut ou de situation d'emploi			Statut ou situation d'emploi de destination (en %)			
			Effectif des agents ayant changé de statut en 2017	Répartition (en %)	Taux (en %)	Fonctionnaires	Contractuels	Autres catégories et statuts	Bénéficiaires de contrats aidés
FPE	Fonctionnaires	1 526 595	3 610	6,9	0,2		88,7	10,8	0,5
	Contractuels	401 733	26 445	50,7	6,6	70,1		10,6	19,3
	Autres catégories et statuts	176 392	3 532	6,8	2,0	52,6	46,2		1,2
	Bénéficiaires de contrats aidés	74 832	18 598	35,6	24,9	8,1	90,6	1,3	
	Total	2 179 552	52 185	100,0	2,4	42,0	41,6	6,6	9,9
	... dont ayant changé de versant	14 144	6 681		47,2	20,6	53,6	23,5	2,3
	... dont n'ayant pas changé de versant	2 165 408	45 504		2,1	45,1	39,8	4,1	11,0
FPT	Fonctionnaires	1 446 444	3 988	5,4	0,3		93,2	5,0	1,8
	Contractuels	373 259	45 008	60,8	12,1	88,6		2,6	8,8
	Autres catégories et statuts	57 709	3 169	4,3	5,5	15,1	78,7		6,2
	Bénéficiaires de contrats aidés	87 182	21 863	29,5	25,1	22,5	76,7	0,8	
	Total	1 964 594	74 028	100,0	3,8	61,2	31,0	2,1	5,7
	... dont ayant changé de versant	15 098	4 723		31,3	30,6	33,0	11,3	25,0
	... dont n'ayant pas changé de versant	1 949 496	69 305		3,6	63,2	30,9	1,5	4,4
FPH	Titulaires	819 623	2 870	6,7	0,4		95,9	3,6	0,6
	Contractuels	216 260	30 655	71,1	14,2	94,9		1,9	3,2
	Autres catégories et statuts	118 609	2 729	6,3	2,3	9,7	89,9		0,4
	Bénéficiaires de contrats aidés	20 557	6 837	15,9	33,3	4,4	95,4	0,2	
	Total	1 175 049	43 091	100,0	3,7	68,8	27,2	1,6	2,3
	... dont ayant changé de versant	9 645	3 931		40,8	16,6	72,3	4,8	6,3
	... dont n'ayant pas changé de versant	1 165 404	39 160		3,4	74,1	22,7	1,3	1,9
Ensemble	Fonctionnaires	3 792 662	10 468	6,2	0,3		92,4	6,6	1,0
	Contractuels	991 252	102 108	60,3	10,3	85,7		4,5	9,8
	Autres catégories et statuts	352 710	9 430	5,6	2,7	27,6	69,7		2,7
	Bénéficiaires de contrats aidés	182 571	47 298	27,9	25,9	14,2	84,9	0,9	
	Total	5 319 195	169 304	100,0	3,2	57,2	33,3	3,3	6,1
	... dont ayant changé de versant	38 887	15 335		39,4	22,6	52,0	15,0	10,3
	... dont n'ayant pas changé de versant	5 280 308	153 969		2,9	60,6	31,4	2,2	5,7

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : Sur les 991 252 contractuels présents dans la fonction publique en 2016 et en 2017, 10,3 % ont changé de statut en 2017 : parmi eux 85,7 % sont devenus fonctionnaires. Parmi les 14 144 agents présents dans la FPE en 2016 et dans un autre versant en 2017, 6 681 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2017 (47,2 %) et 53,6 % de ces changements sont effectués à destination de la catégorie des contractuels.

Figure 4.6-16 : Taux de changement de statut ou de situation d'emploi en 2017 en fonction des caractéristiques des agents^(*)

	Présents en 2016 et 2017	Versant de départ (en %)			
		FPE	FPT	FPH	Ensemble FP
Statut de départ					
Fonctionnaires	3 792 662	0,2	0,3	0,4	0,3
Contractuels	991 252	6,6	12,1	14,2	10,3
Autres catégories et statuts	352 710	2,0	5,5	2,3	2,7
Bénéficiaires de contrats aidés	182 571	24,9	25,1	33,3	25,9
Sexe					
Femmes	3 462 135	2,6	3,9	3,7	3,4
Hommes	1 857 060	2,0	3,5	3,5	2,8
Age					
Moins de 25 ans	266 644	10,4	13,5	13,6	12,5
25 à 29 ans	474 942	6,1	10,7	7,4	7,9
30 à 39 ans	1 193 273	2,8	4,6	3,5	3,6
40 à 49 ans	1 570 370	1,4	2,7	2,1	2,0
50 à 59 ans	1 508 539	1,1	1,6	1,2	1,3
60 ans et plus	305 427	1,1	1,3	2,1	1,3
Catégorie hiérarchique de départ					
A+	123 143	0,4	2,5	0,9	0,6
A	1 723 034	1,1	2,6	3,2	1,7
B	899 264	2,5	2,3	2,5	2,4
C	2 525 089	6,0	4,2	4,5	4,5
Indéterminée	48 665	5,2	7,0	9,8	5,7
Total	5 319 195	2,4	3,8	3,7	3,2

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents de la fonction publique présents dans un emploi principal en France (hors Mayotte) en 2016 et en 2017, y compris bénéficiaires de contrats aidés et hors militaires.

Lecture : 2,0 % des hommes agents civils présents dans la FPE en 2016 et toujours présents dans la fonction publique en 2017 ont changé de statut ou de situation d'emploi en 2017.

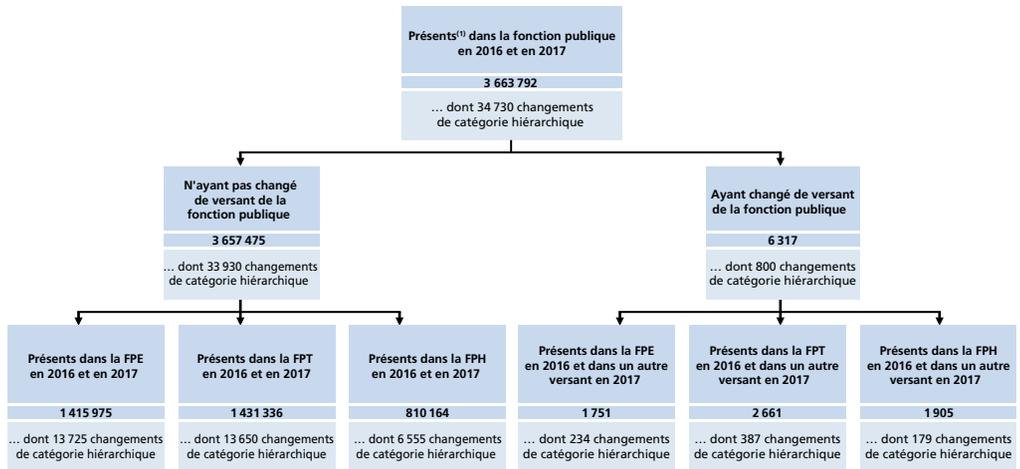
(*) Le tableau distinguant hommes et femmes est mis à disposition sur le site Internet.

Mobilité catégorielle

Parmi l'ensemble des 3,7 millions de fonctionnaires civils de la fonction publique présents en 2016 et en 2017 et susceptibles de connaître un changement de catégorie hiérarchique (voir Définitions et méthodes), 0,9 % ont changé de catégorie hiérarchique (soit par promotion, soit par concours). Les agents de catégorie B sont les plus concernés : 1,6 % d'entre eux sont passés dans une catégorie hiérarchique supérieure contre 1,1 % des agents de catégorie C et 0,3 % des agents de catégorie A.

La catégorie B accueille près de la moitié des agents ayant changé de catégorie hiérarchique (48,7 %), contre seulement 11,8 % pour la catégorie A+ (mais en progression de 3 points par rapport à 2016) et 39,5 % pour la catégorie A. La quasi-totalité des agents fonctionnaires civils de catégorie B ayant changé de catégorie hiérarchique sont passés en catégorie A tandis que parmi les C ayant changé de catégorie, 85,1 % sont passés en catégorie B et 14,9 % en catégorie A (y compris A+).

Schéma illustratif des changements de catégorie hiérarchique (données 2017)



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents en 2016 et en 2017.

(1) Les agents dont la catégorie hiérarchique est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2016 ne sont pas inclus.

Définitions et méthodes

Le changement de catégorie hiérarchique abordé dans cette fiche concerne le passage en catégorie hiérarchique supérieure. Le champ des personnels pour lesquels ces changements sont analysés est inclus dans celui de l'étude de la mobilité (Fiche 4.6) : parmi les 5,3 millions d'agents présents en 2016 et 2017, seuls sont retenus parmi les fonctionnaires (3,7 millions) les agents susceptibles de connaître une ascension de catégorie hiérarchique, c'est-à-dire les agents de catégorie C, B et A hors A+. Le taux de changement de catégorie est calculé comme le rapport entre les agents fonctionnaires civils ayant changé de catégorie hiérarchique au cours de l'année sur le total des agents fonctionnaires civils –

hors A+ l'année précédente – présents dans un emploi principal les deux années consécutives.

Les différentes catégories considérées sont : A+, A hors A+ (appelé parfois « A » par simplification), B et C. Un agent est considéré comme ayant changé de catégorie hiérarchique **lorsqu'il accède à une catégorie hiérarchique supérieure.**

Les agents dont les catégories hiérarchiques sont indéterminées ne sont pas inclus dans le champ.

La source utilisée est la même que pour la fiche 4.6 : Mobilité des agents de la fonction publique.

4 4.7 Mobilité catégorielle

 **Figure 4.7-1 : Changement de catégorie hiérarchique des agents fonctionnaires civils en 2017 selon les catégories de départ et de destination**

Catégorie hiérarchique de départ (en 2016)	Effectifs des agents présents en 2016 et en 2017 dans la fonction publique			Catégorie hiérarchique de destination (en %)		
	Total	Effectif des agents ayant changé de catégorie hiérarchique	Taux de changement de catégorie hiérarchique (en %)	A+	A	B
A	1 243 275	3 907	0,3	100,0		
B	686 253	10 938	1,6	0,7	99,3	
C	1 734 264	19 885	1,1	0,6	14,4	85,1
Total	3 663 792	34 730	0,9	11,8	39,5	48,7

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2016 et en 2017. Les agents dont la catégorie hiérarchique est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2016 ne sont pas inclus.

Lecture : Parmi les 1 734 264 agents fonctionnaires civils de catégorie C en 2016, 19 885 ont changé de catégorie hiérarchique (1,1 %) : 85,1 % d'entre eux sont devenus des agents de catégorie B, 14,4 % des agents de catégorie A et 0,6 % des agents de catégories A+.

Figure 4.7-2 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en fonction des changements de versant de la fonction publique et de zone d'emploi en 2017
(en %)

	Total	N'ayant pas changé de versant de la fonction publique ⁽¹⁾			Ayant changé de versant de la fonction publique ⁽²⁾		
		Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi	Total	Ayant changé de zone d'emploi	N'ayant pas changé de zone d'emploi
Taux de changement de catégorie hiérarchique (en %)							
Sexe							
Femmes	0,9	0,9	4,0	0,8	12,0	15,7	8,5
Hommes	1,0	1,0	4,1	0,9	14,2	18,7	8,6
Âge							
Moins de 25 ans	0,5	0,5	0,8	0,4	23,4	34,4	0,0
25 à 29 ans	1,0	1,0	3,7	0,7	21,2	27,6	8,7
30 à 39 ans	1,1	1,0	4,8	0,9	15,0	19,8	9,8
40 à 49 ans	1,0	0,9	4,7	0,9	9,8	11,5	8,2
50 à 59 ans	0,8	0,8	3,9	0,8	7,9	9,1	6,9
60 ans et plus	0,9	0,9	2,9	0,9	10,6	26,7	5,9
Catégorie hiérarchique de départ (en 2016)							
A	0,3	0,3	1,4	0,2	10,9	15,7	4,9
B	1,6	1,6	5,7	1,4	18,2	21,6	14,8
C	1,1	1,1	10,0	1,0	11,0	14,7	7,8
Total	0,9	0,9	4,1	0,8	12,7	16,8	8,5

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal final en 2016 et en 2017. Les agents dont la catégorie hiérarchique est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2016 ne sont pas inclus.

(1) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse au sein de chacun des versants mais à une analyse globale sur les 3 657 475 agents fonctionnaires civils n'ayant pas changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

(2) Il n'est pas procédé à ce stade à une analyse par versant de départ mais à une analyse globale sur les 6 317 agents fonctionnaires civils ayant changé de versant de la fonction publique (voir schéma illustratif).

Lecture : 0,9 % des femmes fonctionnaires civils présentes en 2016 et en 2017 ont changé de catégorie hiérarchique en 2017. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique, 12,0 % ont changé également de catégorie hiérarchique en 2017. Parmi les femmes ayant changé de versant de la fonction publique et de zone d'emploi, 15,7 % ont changé également de catégorie hiérarchique.

 **Figure 4.7-3 : Taux de changement de catégorie hiérarchique en 2017 des agents fonctionnaires civils par versant et par catégorie hiérarchique de départ**
(en %)

Versant de départ (en 2016)	N'ayant pas changé de versant				Ayant changé de versant			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total
FPE	0,2	1,4	3,3	1,0	24,3	5,2	4,2	13,4
FPT	1,1	1,7	0,8	1,0	6,9	19,2	16,9	14,5
FPH	0,0	5,1	0,9	1,6	0,9	25,3	6,3	9,4
Total	0,3	2,5	1,1	1,1	10,9	18,2	11,0	12,7

Sources : Siasp, Insee. Traitement DGAFP – Dessi.

Champ : Agents fonctionnaires civils de l'ensemble de la fonction publique présents dans un emploi principal en 2016 et en 2017. Les agents dont la catégorie hiérarchique est indéterminée et les agents de catégorie A+ en 2016 ne sont pas inclus.

Lecture : 1,0 % des agents fonctionnaires civils présents dans la FPE en 2016 et en 2017 ont changé de catégorie hiérarchique en 2017. Parmi les agents fonctionnaires civils de catégorie B présents dans la FPE en 2016 et dans un autre versant en 2017, 5,2 % ont connu un changement de catégorie hiérarchique en 2017.

Positions statutaires

Au 31 décembre 2017, la part des fonctionnaires civils gérés par un ministère qui n'exercent pas leur activité dans leur administration ou corps d'origine est relativement stable, elle s'établit à 6,9 % contre 7,0 %* en 2016. La part de ces fonctionnaires en mobilité statutaire est la plus élevée au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (31,6 %), du ministère de la Transition écologique et solidaire (28,1 %) et dans les ministères sociaux (18,1 %).

La position de mobilité la plus fréquente est le détachement ; elle représente 40,6 % des titulaires civils en mobilité en 2017. Cette part est en diminution depuis plusieurs années (41,7 % en 2016 et 42,1 % en 2015). 43 000 agents sont concernés en 2017, dont 28 % travaillent à l'extérieur de la fonction publique (à l'étranger, dans le secteur privé ou d'autres cas).

La disponibilité est la deuxième position de mobilité la plus fréquente (34,6 % en 2017). Les deux principaux motifs, pour convenance personnelle et de droit, représentent à eux deux 93,7 % des disponibilités. La part des disponibilités pour convenance personnelle recule cependant depuis plusieurs années (49,6 % en 2017

contre 51,7 % en 2016 et 52,8 % en 2015) au profit des disponibilités de droit. Les autres motifs de disponibilité, pour faire des études et de la recherche (2,7 % des disponibilités en 2017), d'office (2,5 %) ou pour créer une entreprise (1,1 %) sont beaucoup plus rares.

La part de la « position normale d'activité » (PNA) est stable ; elle représente 20,8 % des agents en position de mobilité en 2017, comme en 2016. Parmi ceux-ci, 74 % sont affectés sur un poste dans un établissement public sous tutelle du ministère d'origine, alors que 25 % sont en poste dans un autre ministère et 1 % dans un établissement public sous tutelle d'un autre ministère.

Les mises à disposition (MAD) représentent 3,5 % des agents en position de mobilité (soit 3 700 agents). Cette part varie peu depuis 2015 (3,7 % en 2016 et 3,6 % en 2015). La majorité (66 %) reste au sein de la fonction publique (53 % dans la fonction publique de l'État, 12 % dans la fonction publique territoriale et 0,3 % dans la fonction publique hospitalière), 27 % travaillent dans des organismes autres contribuant à la mise en œuvre de politiques publiques et 7 % à l'étranger ou dans une organisation internationale.

La part des fonctionnaires civils en position hors cadres est très faible et continue de décroître (0,5 % en 2017 contre 0,6 % en 2016 et 0,7 % en 2015). En effet, cette position statutaire a été supprimée en 2016 et est en voie d'extinction. 23 % des fonctionnaires concernés sont placés auprès d'une entreprise publique en 2017 et 4 % auprès d'un organisme international. Les trois quarts restants sont en poste dans la fonction publique.

* Cette proportion a été révisée par rapport aux précédentes publications, car elle était calculée en rapportant les effectifs de titulaires civils en position de mobilité aux effectifs de titulaires civils payés par le ministère. À partir de cette année, elle est calculée en rapportant les effectifs de titulaires civils en position de mobilité aux effectifs de titulaires civils gérés par le ministère issus de l'enquête Tems. Cette modification du concept et de la source de donnée utilisée réduit la part des effectifs de titulaires civils en mobilité de 1,1 point.

Définitions

Les **positions statutaires** recouvrent plusieurs cas : l'activité, comprenant la mise à disposition et l'affectation régie par le décret n° 2008-370, le détachement, la position hors cadres et la disponibilité. Ces modalités permettent aux agents de l'État d'effectuer, par exemple, des mobilités vers d'autres corps de la fonction publique, vers le privé, etc., tout en restant titulaires dans le corps dans lequel ils ont été recrutés. Tout fonctionnaire de l'État est placé notamment dans l'une des positions suivantes : 1/ activité, 2/ détachement, 3/ position hors cadres, 4/ disponibilité, outre l'accomplissement du service national et le congé parental.

Chaque corps gère ses agents titulaires qu'ils soient en emploi public ou non selon les différentes positions statutaires.

L'activité est la position ordinaire de l'agent qui, titulaire d'un grade, exerce effectivement les fonctions de l'un des emplois correspondant à ce grade dans le service où il a vocation à exercer.

La mise à disposition (MAD) est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations du fonctionnaire à l'administration d'origine.

Les agents affectés dans la situation dite de **position normale d'activité (PNA)** sont dans la même situation que ceux en MAD, mais leur rémunération est directement prise en charge par l'administration d'accueil.

Un fonctionnaire en **détachement** est placé hors de son corps d'origine ; il continue toutefois à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps.

Pour être en position **hors cadres**, un fonctionnaire doit remplir les mêmes conditions que pour être détaché, ainsi qu'une condition de durée de service (quinze ans minimum). Cette position a été supprimée en 2016 et est donc en voie d'extinction.

La disponibilité est la position de l'agent placé hors de son administration ou service d'origine. Le fonctionnaire cesse de bénéficier, dans cette position, de ses droits à l'avancement et à la retraite. Il existe plusieurs motifs de disponibilité ; les deux principaux sont la disponibilité de droit et celle pour convenance personnelle. La disponibilité de droit est fondée sur certaines circonstances d'ordre

familial (donner des soins à un membre de la famille, élever un enfant de moins de 8 ans, suivre son conjoint ou partenaire à la suite d'un déménagement). La disponibilité pour convenance personnelle n'est, elle, accordée que sous réserve de nécessité de service.

Source

Les positions statutaires sont évaluées dans la fonction publique de l'État à partir des données de l'enquête Transparence de l'emploi et mobilité statutaire dans la fonction publique de l'État (Tems). Elle fournit des informations sur les agents n'exerçant pas leur activité dans leur administration d'origine (effectif, répartition par catégorie hiérarchique, par sexe, par âge, par durée dans les différentes positions, etc.).

Figure 4.8-1 : Position statutaire des fonctionnaires civils au 31 décembre
(en %)

	Répartition des fonctionnaires civils ministériels selon leur position statutaire			Répartition des fonctionnaires civils ministériels en dehors de leur administration d'origine selon leur position statutaire		
	2015(*)	2016(**)	2017	2015	2016	2017
Activité	94,6	94,7	94,8			
<i>dont Mise à disposition (MAD)</i>	0,3	0,3	0,2	3,6	3,7	3,5
<i>dont Position normale d'activité (PNA)⁽¹⁾</i>	1,5	1,5	1,4	20,6	20,8	20,8
Mobilités statutaires						
<i>Détachement</i>	3,0	2,9	2,8	42,1	41,7	40,6
<i>Disponibilité</i>	2,4	2,3	2,4	33,2	33,3	34,6
<i>Hors cadres</i>	0,0	0,0	0,0	0,7	0,6	0,5
Ensemble des agents en dehors de leur administration d'origine	7,1	7,0	6,9	100,0	100,0	100,0
Effectif de fonctionnaires en dehors de leur administration d'origine (en nombre)				110 397	108 667	105 906

Sources : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFF – Dessi.

Champ : Fonctionnaires civils gérés par les ministères hors établissements publics.

(1) En 2017, les chiffres des agents en PNA pour le ministère de la Culture sont estimés.

Note : Les données sur le congé parental issues de l'enquête TEMS figurent dans la fiche thématique 8.3.

(*) Chiffres révisés par rapport à la publication précédente.

Figure 4.8-2 : Répartition du nombre de fonctionnaires civils en position de mobilité statutaire par ministère d'origine au 31 décembre 2017

	Effectif des titulaires civils en mobilité	Effectif total de titulaires civils gérés par le ministère ⁽⁴⁾	Part des agents en mobilité (en %)	Évolution 2017/2016 (en point)	Effectif en activité hors de son administration		Effectif en activité hors de son corps		
					MAD	PNA	Détachement	Disponibilité	Hors cadres
Agriculture et Alimentation	9843	31140	31,6	0,9	220	6465	2427	728	3
Armées	5976	36244	16,5	-0,5	66	3190	1309	1147	264
Culture ⁽¹⁾	1456	9826	14,8	-0,7	417	10 ⁽⁵⁾	699	330	0
Économie et Finances, Action et Comptes publics ⁽²⁾	7201	150677	4,8	-0,0	706	801	3253	2347	94
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	52417	976453	5,4	-0,2	451	883 ⁽⁶⁾	24647	26394	42
Europe et Affaires étrangères	693	6045	11,5	-0,7	71	146	256	219	1
Intérieur, Cohésion des territoires et Outre-mer	5479	173253	3,2	0,2	671	92	2286	2420	10
Justice ⁽³⁾	2663	80596	3,3	0,1	235	7	1289	1132	0
Ministères sociaux	3345	18436	18,1	0,5	533	110 ⁽⁷⁾	2145	543	14
Services du Premier ministre	546	4828	11,3	-1,8	30	2	378	131	5
Transition écologique et solidaire	16287	57864	28,1	-0,1	255	10366	4310	1292	64
Ensemble	105906	1545362	6,9	-0,1	3655	22072	42999	36683	497
Répartition des fonctionnaires civils de l'État selon leur position de mobilité (en %)	100,0				3,5	20,8	40,6	34,6	0,5

Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Dessi.

Champ : Fonctionnaires civils gérés par les ministères hors établissements publics.

(1) Y compris opérateurs en délégation de gestion : BNF, le Louvre, musée Rodin et le CNSM de Lyon.

(2) Y compris Caisse des dépôts et consignations.

(3) Y compris établissements publics administratifs rattachés.

(4) Par rapport à la publication de l'année précédente, ces chiffres sont tirés de l'enquête TEMS et représentent les effectifs gérés par le ministère.

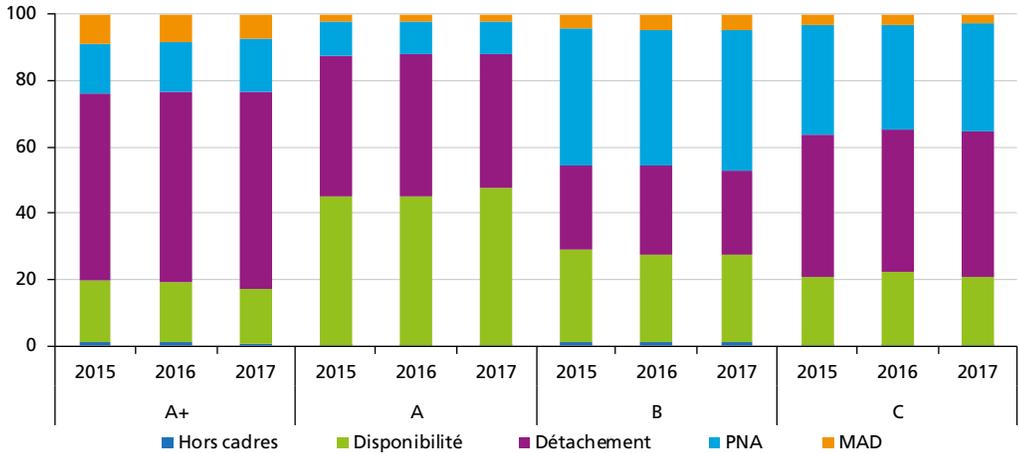
(5) Données estimées.

(6) Hors personnels enseignants du 1^{er} et 2nd degrés publics et personnels d'encadrement.

(7) Hors personnels en PNA en poste dans un établissement public administratif du ministère.

Figure 4.8-3 : Répartition des fonctionnaires de l'État au regard de leur position de mobilité par catégorie hiérarchique au 31 décembre

[en %]



Sources : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Dessi.

Champ : Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

Note : Par rapport à la publication de l'année précédente, cette figure ne rapporte plus l'effectif en position de mobilité à un effectif total de titulaires civils.

 **Figure 4.8-4 : Répartition par catégorie hiérarchique des fonctionnaires civils des ministères en poste en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine [en %]**

		2015	2016	2017
Mise à disposition	A+	28,8	26,1	22,7
	A	28,3	31,1	35,5
	B	21,6	23,7	23,6
	C	21,3	19,2	18,2
Position normale d'activité	A+	8,0	8,5	8,2
	A	23,4	22,6	23,1
	B	31,9	33,9	34,4
	C	36,7	34,9	34,4
Détachement	A+	15,4	15,7	15,5
	A	49,1	49,5	50,4
	B	10,4	11,1	10,5
	C	25,0	23,6	23,6
Disponibilité	A+	6,4	6,4	5,0
	A	64,6	64,8	68,9
	B	14,1	13,8	12,9
	C	14,9	15,0	13,2
Hors cadres	A+	24,9	20,5	17,9
	A	29,4	30,2	30,8
	B	34,1	37,1	39,6
	C	11,5	12,2	11,7

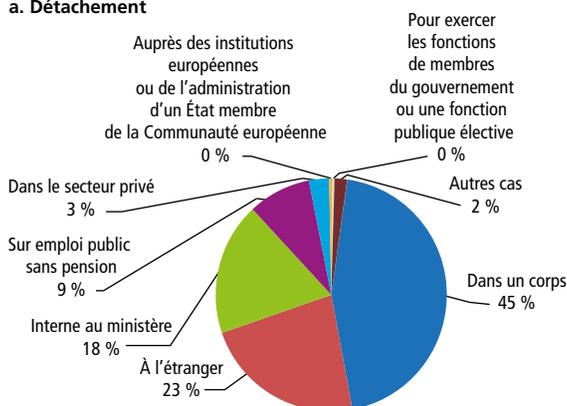
Sources : Enquêtes annuelles *Transparence de l'emploi et mobilité statutaire*, DGAFP – Dessi.

Champ : Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

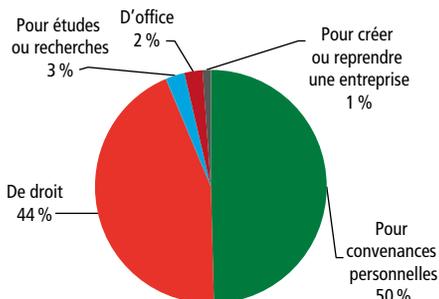
Lecture : Au 31 décembre 2017, 22,7 % des fonctionnaires mis à disposition appartenaient à la catégorie A+.

Figure 4.8-5 : Répartition des fonctionnaires civils en position de mobilité selon la destination ou le motif au 31 décembre 2017

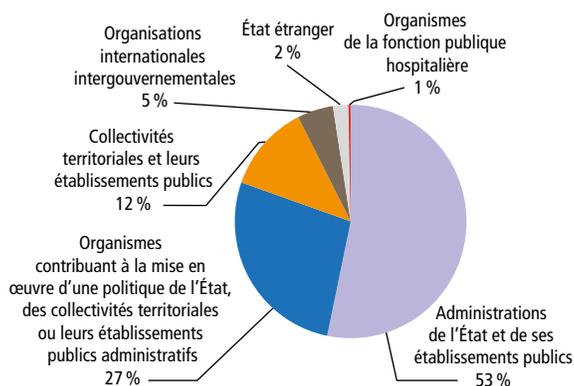
a. Détachement



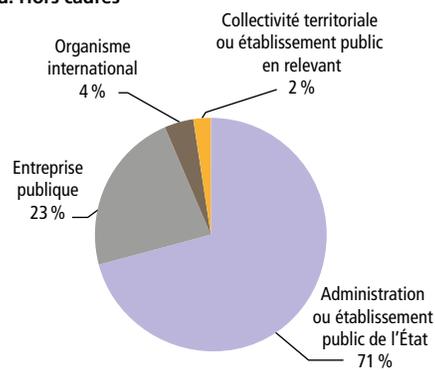
b. Disponibilité



c. Mise à disposition



d. Hors cadres



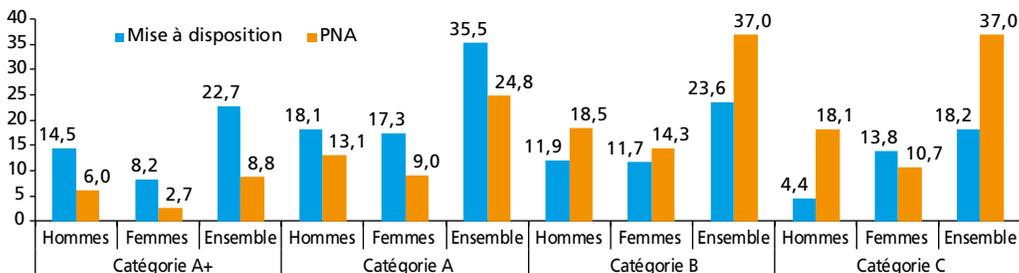
Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Dessi.

Champ : Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

4 4.8 Positions statutaires

Figure 4.8-6 : Répartition des fonctionnaires civils des ministères mis à disposition et en PNA selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2017

[en %]

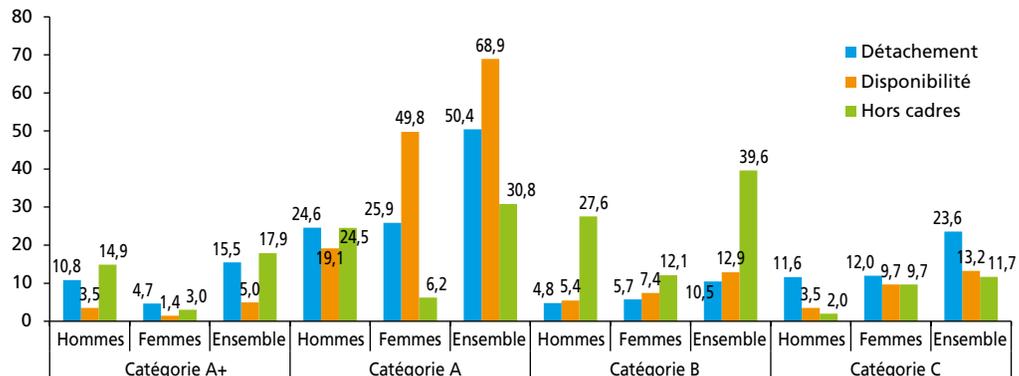


Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Dessi.

Champ : Fonctionnaires civils mis à disposition ou en PNA gérés par les ministères hors établissements publics.

Figure 4.8-7 : Répartition des fonctionnaires civils des ministères en position de détachement, de disponibilité et hors cadres selon le sexe et la catégorie hiérarchique au 31 décembre 2017

[en %]

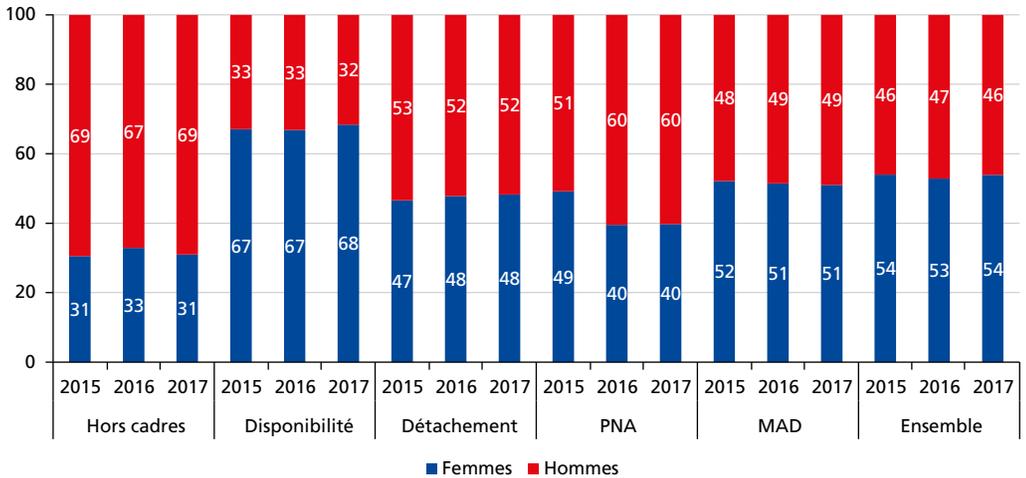


Source : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Dessi.

Champ : Fonctionnaires civils en détachement, disponibilité ou hors cadres gérés par les ministères hors établissements publics.

Figure 4.8-8 : Répartition par sexe des fonctionnaires civils en position de mobilité au 31 décembre

[en %]



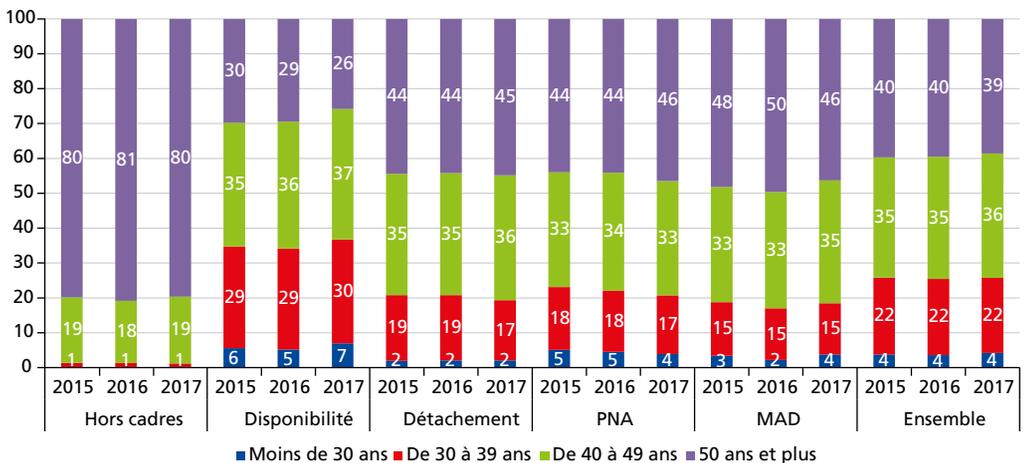
Sources : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Dessi.

Champ : Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

Note : Les répartitions par sexe des personnels en PNA du ministère des Armées sont indisponibles.

Figure 4.8-9 : Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité selon l'âge au 31 décembre

[en %]



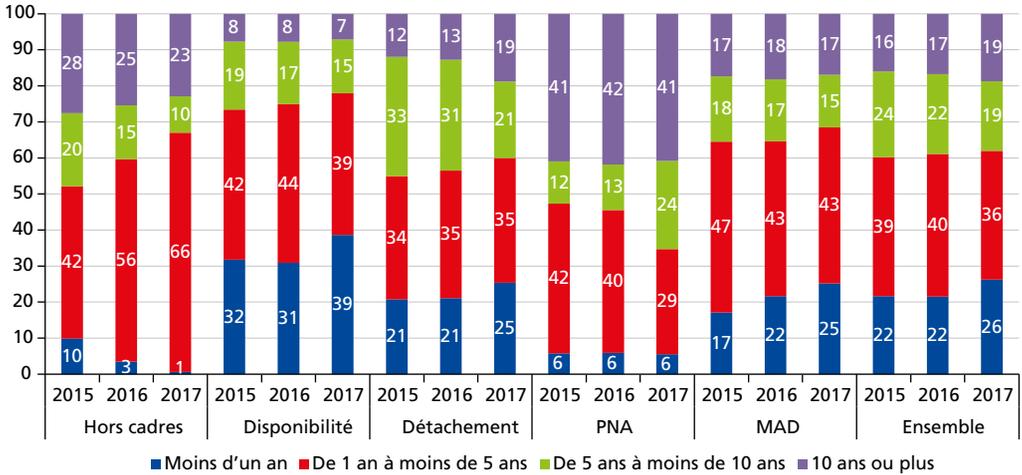
Sources : Enquêtes annuelles Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Dessi.

Champ : Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

Note : Les répartitions par âge des personnels en PNA du ministère des Armées sont indisponibles.

Figure 4.8-10 : Répartition des fonctionnaires civils se trouvant dans une position de mobilité selon la durée au 31 décembre

[en %]



Source : Enquête annuelle Transparence de l'emploi et mobilité statutaire, DGAFP – Dessi.

Champ : Fonctionnaires civils en position de mobilité gérés par les ministères hors établissements publics.

Note : Les répartitions par durée des personnels en PNA du ministère des Armées sont indisponibles.

Figure 4.8-11 : Effectifs des agents en dehors de leur administration ou de leur corps d'origine^(*) dans la fonction publique territoriale par sexe au 31 décembre⁽¹⁾

	2013		2015	
	Total	Part des femmes (en %)	Total	Part des femmes (en %)
En disponibilité⁽²⁾	43 170	68	45 910	69
– Hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels (article 72)	39 130	69	40 910	69
<i>dont disponibilité de droit</i>	9 450	83	10 220	82
– En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent	4 040	64	5 000	66
En position hors cadres (article 70)⁽³⁾	150	54	130	57
En congé spécial (article 99)⁽³⁾	280	59	310	47
Détachés dans une autre structure (article 64)⁽³⁾	11 130	60	11 990	64
. Fonction publique de l'État	3 860	62	4 090	67
. Fonction publique hospitalière	1 140	87	1 210	85
. Autre collectivité	3 560	61	4 160	64
. Autres structures	2 570	45	2 530	51
Mis à disposition dans une autre structure (article 61)⁽²⁾	14 000	62	17 640	63
<i>dont mis à disposition dans une organisation syndicale</i>	450	51	760	54
Total	68 730	66	75 980	67

Source : DGCL-CNFPT, Synthèse nationale des rapports aux CTP sur l'état des collectivités territoriales.

(*) Aux fins de comparabilité avec la FPE, ne sont présentées ici que les mobilités statutaires « sortantes ».

Note : Ces données ne sont que des estimations provenant de l'exploitation des « bilans sociaux » et ne peuvent pas être considérées comme exactes à l'unité près.

(1) Enquête biennale, les prochains résultats concerneront l'année 2017. Chiffres actualisés par la DGCL.

(2) Fonctionnaires et contractuels.

(3) Fonctionnaires uniquement.